

Guide municipal



2021 - 2023



Franceville Habitat

I M M O B I L I E R

SPÉCIALISTE DE MONTFERMEIL DEPUIS 2001



**UN ÉQUIPE PROFESSIONNELLE
ET DYNAMIQUE VOUS ACCOMPAGNE
DANS VOS PROJETS IMMOBILIERS,
QUEL QUE SOIT LE LIEU ET LE TYPE DE BIENS**



**ACHAT - VENTE - ESTIMATION - SPÉCIALISTE SUCCESSION
EXPERT EN RÉPARTITION FONCIÈRE**

Recherchons activement maisons, appartements, terrains, immeubles,
locaux, murs et fonds, hôtels.

ESTIMATION OFFERTE

CONTACT

www.francevillehabitat.com
francevillehabitat@wanadoo.fr

 163, avenue des Arts
93370 MONTFERMEIL

 **01 41 70 13 12**



Xavier Lemoine
Maire de Montfermeil

Bienvenue à Montfermeil

Madame, Monsieur,

Que vous soyez Montfermeillois de longue date ou que vous veniez tout juste de déposer vos valises, (re) découvrez notre belle ville au travers de ce guide municipal. Je suis heureux de mettre à votre disposition la nouvelle édition de celui-ci.

Dans une démarche éco-responsable chère à notre commune, nous avons fait le choix en 2017 d'éditer ce guide tous les deux à trois ans. Je vous invite donc à le conserver précieusement.

Par ailleurs, au-delà de cette édition papier, l'ensemble des actualités de Montfermeil, régulièrement mise à jour, sont désormais disponible via :



Notre site internet

www.ville-montfermeil.fr



Notre page Facebook

www.facebook.com/villeMontfermeil/



Notre application mobile « Montfermeil »,

à télécharger sur smartphone ou tablette
via l'App Store ou Google play

Dans cette nouvelle édition de notre guide, nous avons veillé à le rendre plus ludique, à renvoyer vers notre site internet ou notre nouvelle application lorsque cela est nécessaire, tout en veillant à y intégrer le plus de contenus pratiques.

Cet outil que nous avons voulu pratique et proche de vous, vous sera utile pour trouver toutes les informations qui faciliteront, au quotidien, votre vie et vos démarches à Montfermeil. Tous ces renseignements vous sont donnés pour harmoniser et organiser la vie en commun, ils sont à connaître et à respecter.



La première partie de ce guide vous raconte ce qui fait l'identité de notre ville : son histoire, ses armoiries, son patrimoine historique et arboré.

La deuxième partie répondra à la majorité de vos questions concernant votre quotidien à Montfermeil. Nos services municipaux vous accompagnent dans chacune de vos démarches, que ce soit à l'occasion de l'inscription de votre enfant en maternelle, de la rénovation énergétique de votre pavillon, de l'apprentissage de la permaculture ou de l'apiculture, de la recherche d'un emploi ou d'une aide à domicile.

Enfin, la troisième partie est consacrée aux loisirs culturels et sportifs : vous y découvrirez nos nombreux équipements, les différentes propositions portées par le service culturel ou le service des sports, ainsi qu'une présentation de la vie associative montfermeilloise, riche de ses bénévoles.



Ce support vient en complément des nombreux outils de communication mis à votre disposition qui vous permettent de suivre toute l'actualité de Montfermeil en temps réel :

- > le magazine municipal,
- > le site internet,
- > notre newsletter « Mon info Montfermeil » à laquelle vous pouvez vous abonner en vous inscrivant via le site internet,
- > les réseaux sociaux de la ville (Facebook, Twitter ou Instagram) sur lesquels nous sommes de plus en plus présents,
- > l'application « Montfermeil », nouvellement arrivée.



Bien que nous ayons mis tout en œuvre pour que l'actualisation de ce guide soit la plus exacte possible, certains changements peuvent survenir. Aussi je vous invite, le cas échéant, à soumettre vos remarques et suggestions à l'attention du service Communication par mail ou voie postale :

@ contact@ville-montfermeil.fr
📍 Hôtel de Ville – Service Communication
7-11 place Jean Mermoz
93 370 Montfermeil

Enfin, je tiens à remercier chaleureusement les annonceurs qui ont participé au financement de ce guide. Merci pour l'intérêt que vous leur porterez.

Au nom de toute l'équipe municipale, agents, élus et partenaires, je vous souhaite bonne lecture, et bienvenue chez vous !

Xavier Lemoine
Maire de Montfermeil



Plus d'informations, annuaire interactif, démarches en ligne, téléchargement de document et galerie photos et vidéos dans Mes démarches en ligne via



**UNE APPLICATION
AU SERVICE
DES MONTFERMEILLOIS**

**RESTEZ INFORMÉ
EN TEMPS RÉEL**

Actualités

En direct

Vie pratique

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION MONTFERMEIL SUR

Sommaire

08 Ma ville

- 10** Découvrir Montfermeil
- 26** Vie municipale & services publics
- 34** Participation citoyenne
- 36** Permanences gratuites
- 38** Territoire Grand Paris - Grand Est

40 Mon quotidien

- 42** Enfance / Jeunesse
- 56** Environnement / Cadre de vie
- 66** Emploi, formation & insertion
- 68** Commerces & Artisanat
- 70** Santé
- 76** Solidarité & actions sociales
- 82** Sécurité & tranquillité publique
- 88** Circuler & stationner

92 [Développement urbain](#)

96 [Logement](#)

100 [Lieux de culte](#)

102 [Mes loisirs](#)

104 [Culture](#)

112 [Sport](#)

116 [Évènements](#)

118 [Mon calendrier](#)

122 [Mes notes](#)

Ma ville

- 10** **Découvrir Montfermeil**
 - 10 > Carte d'identité de la ville
 - 12 > Montfermeil hier, aujourd'hui et demain
 - 16 > Patrimoine historique
 - 24 > Ville verte et fleurie
 - 25 > Nouveaux Montfermeillois

- 26** **Vie municipale & services publics**
 - 26 > Ma mairie
 - 28 > Les annexes
 - 30 > Équipe municipale
 - 33 > Demande de rendez-vous avec un élu

- 34** **Participation citoyenne**
 - 34 > Conseil citoyen
 - 35 > Conseil municipal Enfance / Jeunesse

- 36** **Permanences gratuites**
 - 36 > En mairie
 - 36 > À la Maison des Services Publics (MSP)
 - 37 > À la Maison de Justice et du Droit (MJD)

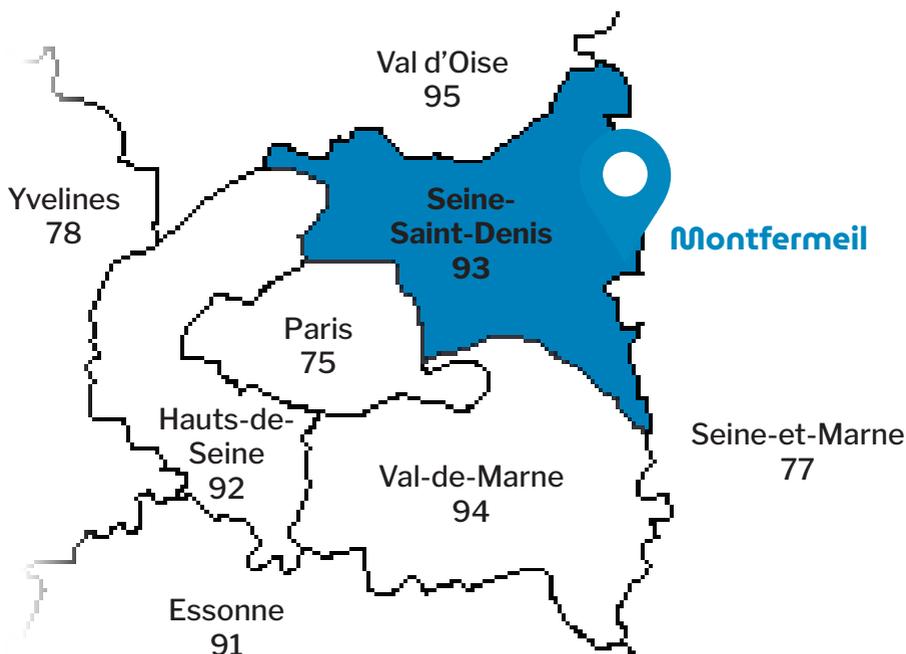
- 38** **Territoire Grand Paris - Grand Est**



Découvrir Montfermeil

> Carte d'identité de la ville

Montfermeil se situe sur un point culminant de la Seine-Saint-Denis à 15 kilomètres de trois grands pôles économiques : Paris, Roissy et Marne-la-Vallée, bénéficiant ainsi d'une situation géographique privilégiée.



La commune, investie dans l'amélioration du cadre de vie et dans les actions solidaires, travaille tous les ans dans le but d'obtenir une meilleure notation aux différents labels auxquels elle concoure soutenue par les habitants et les associations.



Des collectes de don du sang ont lieu régulièrement tout au long de l'année.

> Voir p.72



La ville aménage et entretient les espaces verts de la commune toute l'année pour offrir aux Montfermeillois un cadre de vie fleurissant. > Voir p.24



L'implication de Montfermeil dans la préservation des abeilles et des pollinisateurs sauvages est récompensée par ce label depuis 2017. > Voir p.65



En 2019 la ville a obtenu le label pour récompenser et valoriser ses initiatives, sa politique sportive et sa promotion des activités physiques, sous toutes ses formes et accessibles au plus grand nombre. > Voir p.112

Chiffres clés

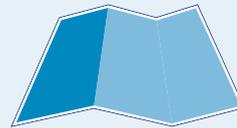


27 000

Montfermeillois
et Montfermeilloises
(en 2016)

= 1,7%

de la population
de la Seine-Saint-Denis

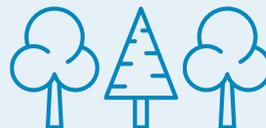


5,45 km²

de superficie

= 2,3%

de la superficie
de la Seine-Saint-Denis



69 ha

d'espaces verts

Les armoiries



Les armoiries de Montfermeil, sur lesquelles prend appui le logo de la ville, ont été adoptées en 1928 par le conseil municipal.

Elles rappellent l'activité viticole du vieux village et reprennent le blason du seigneur de Montfermeil, Jean-Hyacinthe Hocquart, fait marquis par Louis XIV, et dont l'écusson se trouvait sur le château. Elles doivent se lire ainsi: «Trois roses d'argent posées, deux en chef et une en pointe sur fond de gueule [rouge].»

La couronne murale (ou «de Cybèle») de tours d'argent, placée en cimier, rappelle l'étymologie de Montfermeil (Mont Formiculus, mont fortifié). En souvenir des vins renommés de Montfermeil, elles sont encadrées de pampres, de feuilles de vigne et de grappes de raisins.

> Montfermeil hier, aujourd'hui et demain

3 000 ans avant J-C

- De nombreux vestiges de l'époque néolithique, dont un foyer de chasseurs tardenoisien attestent de la présence de l'homme dans notre ville depuis la préhistoire.

1122

- Le nom de Montfermeil est écrit pour la première fois, sous la forme de Montefirmo.

Juillet 1611

- Montfermeil est érigée en châellenie en faveur d'Hilaire Lhoste en remerciement de ses bons et loyaux services, par Marie de Médicis.

1678

- Antoine Pelissier, conseiller-secrétaire du Roi, rachète le domaine et commence la construction du château de Montfermeil.

Vers 1764

- Le fils d'Antoine Pelissier, Jean-Hyacinthe-Emmanuel, chevalier, conseiller d'honneur au Parlement, premier président en la seconde Chambre des requêtes devient le premier marquis de Montfermeil, Coubron, Gagny, Maison-Rouge et autres lieux.



1790

- Joseph Binet de Varennes devient le premier maire (1790-1791).

1820

- Montfermeil compte 800 habitants, 544 hectares de terre sont en culture et quelques propriétés bourgeoises se construisent autour de l'église, rebâtie sur les vestiges du XIIe siècle.

De 1868 à 1870

- Le tramway est installé dont le premier monorail au monde dit le Larmanjat en 1868, puis le tramway à voie métrique en 1890.

1896

- Montfermeil compte 1 188 habitants groupés dans le centre et autour de l'église. Montfermeil devient à la mode et a la réputation de « banlieue verte et heureuse ». Avec la création de nouveaux quartiers comme Franceville et les Coudreaux, apparaissent des architectures de villégiature construites avec des matériaux tels que la brique, la meulière, etc. C'est le premier temps fort du développement de la ville. Ainsi, en 20 ans, Montfermeil évolue profondément et passe de 2000 habitants en 1919 à plus de 6000 en 1939.

25 juin 1935

- L'hôpital intercommunal est inauguré.



Jusqu'en 1954

- Alors que les nouveaux Montfermeillois s'installent dans des pavillons, les premiers immeubles collectifs d'après-guerre se dressent et des ensembles pavillonnaires sont réalisés à Franceville.

1960

- Deuxième grand développement, la société anonyme immobilière « Les Bosquets » présente un programme de 1600 logements.

1990

- Le recensement de la ville comptabilise 25 562 habitants.



Marché des Coudreaux dans les années 30



Une ville désenclavée

L'arrivée du Tram T4 à l'Hôpital de Montfermeil, célébrée à l'occasion de la rentrée de septembre 2020, marque le désenclavement de la ville. La réorganisation de l'offre de bus associée à

cette nouvelle offre de transport permet d'ouvrir les champs des possibles pour les Montfermeillois, en attendant le métro ligne 16 du Grand-Paris Express dans les années à venir.





Une ville en pleine mutation

Avec la démolition du bâtiment B5 entre juillet et novembre 2020, ce fut aussi l'achèvement du Plan de Rénovation Urbaine débuté en 2004, qui a totalement bouleversé le quartier des Bosquets. Près de 1000 logements issus de copropriétés dégradées ont été détruits pour laisser place à de nouveaux logements sociaux permettant ainsi aux habitants de retrouver fierté et dignité.

Cette mutation s'est accompagnée de la restructuration totale des espaces publics, avec la mise en place de jeux pour enfants, l'ouverture de nouveaux équipements mais aussi l'arrivée de com-

merces et services de qualité autour de la place Notre-Dame-des-Anges.

D'importantes portions de terrains laissées vacantes par la destruction des tours du quartier des Bosquets n'attendent, aujourd'hui, qu'à être utilisées. Toutefois, la municipalité préfère ne pas se précipiter et attendre l'arrivée prochaine du métro. L'idée est de bien réfléchir et de se tenir prêt afin de saisir toutes les opportunités en termes d'équipements publics, de qualité environnementale, de commerces, de développement économique et de logements qui ne manqueront pas de se présenter.

Pour aller plus loin

Envie de partager vos connaissances ou archives personnelles?

Contactez le service Archives et documentation qui a vocation à recevoir des archives privées (familiales, d'entreprises, d'associations...) en rapport avec Montfermeil par don, dépôt, legs voire achat. Ne jetez plus vos docu-

ments familiaux qu'ils soient documents écrits ou iconographiques, venez nous les déposer !

Infos pratiques

📍 Hôtel de ville
7-11, place Jean Mermoz
☎️ 01 41 70 70 70

> Patrimoine historique

C'est en effet à Montfermeil que Paul de Kock rencontra sa laitière, que Corot planta quelquefois son chevalet, que Balzac vint flâner, que Jean-Baptiste Clément chanta *Le Temps des cerises* et que Frantz Funck-Brentano écrivit une partie de son œuvre. Mais c'est surtout en 1862 que Montfermeil entre dans la littérature avec le célèbre roman de Victor Hugo, *Les Misérables*. La scène de la rencontre de Cosette et Jean Valjean à Montfermeil devient illustre et le nom de la ville résonne depuis dans le monde entier, au fil des traductions du roman. Depuis 2012, la Ville est intégrée dans un circuit touristique « Sur les pas et dans les pages de Victor Hugo ».

Fontaine Jean-Valjean



Anciennement appelée Fontaine Buisson, elle prit le nom de fontaine de l'Abîme puis de Fontaine Jean Valjean

après le succès du roman *Les Misérables* de Victor Hugo. Elle fut laissée à l'abandon à la suite de la construction de la résidence des Perriers vers 1968.

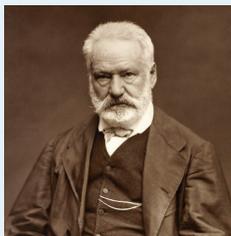
Cette fontaine devint très connue et importante à Montfermeil après la parution en 1862 du roman de Victor Hugo, *Les Misérables*. Le nom de Jean Valjean est aussitôt associé à la fontaine et à la rencontre entre l'ancien bagnard et Cosette. Le site de la fontaine a été détruit en 1968 mais fut entièrement réhabilité en 1985. En 2006, elle est réaménagée dans le cadre de la réalisation du parc Arboretum.

Infos pratiques

📍 67, place de la Fontaine Jean Valjean

📍 Entrée libre

Le saviez-vous ?



Victor Hugo connaît bien Montfermeil et s'y fait surprendre en flagrant délit d'adultère en 1845. L'ambiance de Montfermeil, qui n'est alors qu'un village, l'inspire et l'auteur y situera quelques scènes dans son célèbre roman *Les Misérables* : l'auberge des Thénardier, où les affreux tortionnaires prennent Cosette en pension, lui est inspirée par celle qui donnait alors sur la rue de la Halle et la ruelle des Béguines.

Moulin du Sempin



Vers 1735, Jean-Hyacinthe Hocquart acquiert un terrain au lieu-dit « la justice » en bordure du vieux chemin de Saint-Denis à Meaux pour y faire édifier un nouveau moulin, dit « moulin à tour » et la maison du meunier.

Au XIX^e siècle, le père du célèbre chansonnier Jean-Baptiste Clément, auteur du Temps des cerises, y fut meunier. Abandonné, le Moulin est acheté par un commerçant dans les années 1900. Il devient alors « le moulin de la galette ». La maison du meunier est détruite en 1941. En 1971, la commune achète le bâtiment. Il sera finalement démoli en 1986, pour être reconstruit, avec les pierres d'origine, 140 mètres plus loin. En 1988, il est inauguré et devient le « Moulin du Sempin ».

Infos pratiques

📍 136, rue des Moulins
 📞 01 43 32 44 21 / 09 54 10 32 16
 @ moulin-de-montfermeil@hotmail.fr
 🌐 www.mouлиндemontfermeil.com
 ⓘ Visites possibles :
 > en individuel
 du 1^{er} avril au 11 novembre les di-

manches et jours fériés de 15 h à 18 h
 > en groupes et scolaire
 toute l'année sur rendez-vous
 (à prendre 1 semaine à l'avance)

Château des Cèdres



Ce domaine a été construit vers 1640 par Denis Neret, Procureur de la Chambre des comptes de Paris. Dans le parc, de magnifiques cèdres ont donné son nom à la propriété dès 1683.

Resté dans la famille par héritage, il est vendu en 1736 à Anne-Marie de Nesmond, maîtresse du Duc de Montmorency.

Après avoir connu de nombreux acquéreurs durant près de deux siècles, il est restauré par Jules Formigé, architecte en chef des Monuments historiques et est inscrit en 1976 au titre des Monuments historiques. Il est acheté en 1993 par la Ville de Montfermeil et sert de décor au Son & Lumière de Montfermeil.

Infos pratiques

📍 4, rue de l'Église
 ⓘ Entrée libre dans le parc Arboretum

Le saviez-vous ?



**MONUMENT
HISTORIQUE**

La ville de Montfermeil compte trois édifices inscrits au titre des monuments historiques :

> **Le Château des Cèdres** d'époque Louis XIV, datant des XVII^e et XIX^e siècles. Les toitures, les façades et le portail d'entrée, la façade sur la terrasse, ornée d'un fronton à ocululus et moulurations et soulignée de pilastres ioniques, l'escalier intérieur avec sa rampe en fer forgé ainsi que les 3 pièces avec décor en gypserie appartenant à cet édifice sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques.

> **Le Petit Château**, datant du XVII^e siècle, est inscrit aux monuments historiques. La maison de Bourlon appartient au Conseil Général qui l'a réhabilité en 1994. Le corps central de ce bâtiment est flanqué de deux pavillons rectangulaires en saillie particulièrement intéressants.

> **La Maison du Limonadier**, située 23, rue de l'Église, est inscrite aux monuments historiques depuis le 21 mai 2010. Ce sont les décors intérieurs, le bureau et le salon qui sont protégés ; ainsi que les façades et les toitures. Cette maison date du XVIII^e siècle et appartient à un propriétaire privé.

Petit château



Le domaine du Petit Château, ou maison de Bourlon du nom de ses premiers propriétaires, s'est constitué à partir de 1622 à la suite d'achats et d'échanges successifs. Le bâtiment fut construit vers 1625 et abrita le beau-père du riche bourgeois François Poisson, père en secondes noces de la marquise de Pompadour. Il devient, en 1869, le terminus du monorail Larmanjat – premier monorail au monde – puis de 1930 à 1952, une école de garçons. Depuis 1967, c'est un établissement public autonome sous la tutelle de l'Aide sociale à l'enfance.

Infos pratiques

📍 2, rue de la Fontaine Jean Valjean



Maison de l'Horloge Musée du Travail Charles Peyre



Dernier bâtiment subsistant de la ferme de l'ensemble seigneurial du petit château construit vers 1635, il devient en 1983 le Musée du Travail et le siège de la Société historique du Vieux Montfermeil et sa région.

Inauguré en 1983, le Musée du Travail Charles Peyre est installé dans une maison rurale du XVIII^e siècle appartenant à la commune, dernier vestige de l'ancienne ferme seigneuriale. Il compose avec le « Petit Château », propriété du département, un ensemble inscrit le 3 avril 1984 à l'inventaire des Monuments historiques.

Il est l'émanation de la Société historique

«Le Vieux Montfermeil et sa région», dépositaire des collections, qui en assure l'équipement et la gestion. Depuis l'origine de cette association, ses animateurs, tous bénévoles, soucieux de conserver la mémoire du travail manuel, ont récupéré, restauré et exposé les outils que les cultivateurs, ouvriers et artisans utilisaient jadis dans la région. Véritable éventail des diverses activités d'un village au début du XX^e siècle, la collection compte environ 6 000 outils représentant plus de 70 métiers.

Inscrit au titre des Monuments historiques en 1984, il regroupe une collection d'objets et d'outils que les cultivateurs, ouvriers et artisans utilisaient jadis dans la région. En fait d'horloge, il n'y avait qu'un cadran solaire et ce n'est qu'en 1990, après la restauration, qu'une véritable horloge fut installée.

Le Musée du Travail héberge régulièrement des expositions temporaires.

Infos pratiques

📍 1, rue de l'Église

☎ 01 45 09 28 56

✉ contact@musee-montfermeil.com

🌐 www.musee-montfermeil.fr

📄 Entrée libre et visites commentées possibles toute l'année sauf en août :

> en individuel

les mercredis, vendredis et samedis de 14 h 30 à 17 h 30

> en groupe

du lundi au samedi sur rendez-vous



Domaine Formigé



Située à l'orée de la forêt de Bondy, la propriété est achetée par Gilles Michel Louis Moutier, grand armurier du Roi qui y fait construire le «château des Bosquets» en 1855.

Sa petite-fille, Yvonne Célérier, épouse de Jules Formigé, architecte des Monuments historiques, reçoit en legs la propriété en 1926. En 1963, leur fils, l'architecte Robert Formigé, fera détruire le château devenu vétuste pour construire la demeure actuelle qui héberge, depuis 2007, le service Culturel de la Ville.

Infos pratiques

📍 1, boulevard Hardy

Lavoir de la Fontaine Lassaut



Situé à l'angle du Chemin de la Fontaine Lassaut et de la rue du Docteur Laennec, c'est après la Révolution que la marquise de Montfermeil confisque le lavoir à la commune.

En 1843, le maire M. Pasquet obtient la promesse de vente de la fontaine nommée à l'époque « la Saulx ».

En 1853, des travaux sont engagés afin d'augmenter le volume de l'eau débité par la fontaine. Laissé à l'abandon, le site est remis en état par la Ville en 1985 et est baptisé « lavoir de la fontaine Lassaut ».

Infos pratiques

📍 À l'angle du Chemin de la Fontaine Lassaut et de la rue du Dr Laennec



Retrouvez toute l'histoire
du patrimoine historique
de Montfermeil en ligne

Hôtel de Ville



En 1982 est inauguré le nouvel hôtel de Ville, place Jean Mermoz. Ce domaine, créé en 1680 par Jean Bouchu, fut la demeure de grands bourgeois et prend le nom de « Folie joyeuse » en 1755 puis de Domaine de la Haute-Futaie.

Un riche négociant parisien y fait construire en 1853, la bâtisse actuelle. Elle devient tour à tour une colonie enfantine scolaire, un siège du Secours national, un Comité de soutien aux prisonniers de guerre et pensionnat privé avant d'être rachetée par la ville en 1979.

Infos pratiques

📍 7, place Jean Mermoz



Pour aller plus loin

Consultez les archives municipales collectées, classées et conservées par le service Archives et documentation. Elles sont composées de tous les documents produits ou reçus par les services municipaux, quels que soient leur date et leur support (papier, photographique, audio, vidéo, informatique).

Infos pratiques

> Consultation des archives

📍 Hôtel de ville

7-11, place Jean Mermoz

Inscription sur simple présentation d'une pièce d'identité. Le prêt à domicile et la photocopie des documents reliés sont interdits. La photographie sans flash est autorisée.

Des délais spécifiques sont prévus pour certains documents. Pour plus de précisions, consulter le site des Archives de France.

> Recherches généalogiques

Toute demande de recherche généalogique à distance doit être établie obligatoirement par écrit et envoyée soit par mail à contact@ville-montfermeil.fr, soit par voie postale à l'adresse de l'hôtel de ville.

> Recherche d'acte (naissance, mariage, décès, naturalisation)

Acte de 1609 à 1922

Acte de naturalisation



Mes
démarches
en ligne

Place de la Halle

La place de la Halle était le lieu de rencontres populaires et d'activités vigneronnes au Moyen-Âge. Elle doit son nom aux anciennes halles en bois construites pendant le règne d'Henri IV. Victor Hugo y aurait séjourné en 1845. Elle est réhabilitée en 2018.

Infos pratiques

📍 Place de la Halle

Monument aux morts

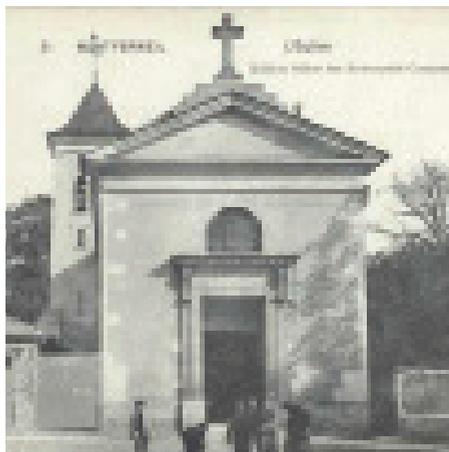


Dessiné par Jules Formigé, il fut inauguré en 1924. Le coq gaulois qui orne le monument, symbole de la France, fut détruit par les Allemands lors de la Seconde Guerre mondiale puis remplacé après la Libération.

Infos pratiques

📍 Place de l'église

Église Saint-Pierre – Saint-Paul



L'église Saint-Pierre-Saint-Paul est édifiée aux XIIIe-XVIe siècles ; en très mauvais état avant la Révolution française, elle est reconstruite en 1820.

Il ne reste de l'ancien édifice que le chœur, le clocher, et deux travées du bas-côté sud. Au XIXe siècle, le plancher de l'église est rehaussé d'un mètre cinquante, ce qui explique que les chapiteaux des colonnes semblent aujourd'hui très bas, et l'ancienne voûte ogivale est recouverte d'une voûte en plâtre au niveau du chœur.

Depuis 1853, l'église possède un calvaire du sculpteur François Rude, classé Monument historique en 1929 par Jules Formigé. En 1974, à l'occasion de travaux d'agrandissement de la place de l'Église, des fouilles menées par la Société historique et archéologique de Montfermeil mirent à jour des sarcophages datant de l'époque mérovingienne.

Infos pratiques

📍 10, rue Grange

Le saviez-vous ?



L'église recèle de trésors connus ou mis au jour au grès des restaurations tels que les décors peints découverts en 2019, qui en font un patrimoine rare.

> Les décors peints

Ces décors peints du XIII^e siècle à dominante décorative, représentent, entre autres, des ornements végétaux tels que des fleurs de lys et des feuilles stylisées, des saints, des symboles et des textes latins.



OBJET CLASSÉ
AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

◆ Le Calvaire de Rude

En 1848, François Rude reçut la commande d'un calvaire de bronze pour l'église Saint-Vincent-de-Paul de Paris. Son premier modèle en plâtre fut donné à l'abbé Haupais, alors curé de Montfermeil et ami du sculpteur.

◆ Les cloches

Trois des quatre cloches sont réquisitionnées pour fabriquer des canons en 1793. La quatrième est entreposée jusqu'en 1927 où elle est remontée dans le clocher avec une autre. En 1864, le maire

Charles Hardy réutilise leur bronze pour réaliser une plus grosse cloche. En 1934, trois nouvelles cloches sont achetées (Augustin Dominique, Paul Marie Jeanne d'Arc et Magdeleine). Ces dernières sont électrifiées en 1951.

◆ Les vitraux

Les vitraux du XIX^e siècle ont été donnés par des habitants, notamment des maires, Jean-Baptiste Charles Hardy et Jules Charles Pierre Desnos. Un vitrail moderne a été installé au moment de la réfection intérieure.

◆ L'orfèvrerie et la statue de Saint-Vincent



Chiffres clés



69 ha

d'espaces verts dont

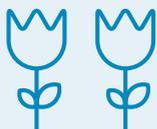
21 ha dans la forêt de Bondy

20 ha dans le Bois des Ormes

23 ha de parcs et jardins

3 ha dans les écoles

5300 m² de massifs fleuris



2 fleurs

attribuées

au concours régional

Villes et villages fleuris 2017

> Ville verte et fleurie

Ville arboretum

Avec ses 11 hectares plantés en plein cœur de la ville, le parc Arboretum offre aux Montfermeilloi(se)s un espace de détente et de promenade unique. Il recense une biodiversité remarquable et est agrémenté de nombreux arbres et arbustes d'essences diverses, escale idéale pour les oiseaux migrateurs.

Une balade permet de découvrir le parc selon la thématique de la « Galerie de l'Évolution » qui débute près du plan d'eau du parc pour s'achever dans les « Jardins Chromatiques » qui représentent l'action de l'homme sur la nature. Il accueille en outre, de nombreux jeux et l'Arbosports, permettant la pratique d'exercices physiques en plein air.



Découvrez les espaces verts
et les squares de la ville,
en ligne ou p.56

Politique environnementale

Montfermeil s'est fortement engagée dans la préservation de l'environnement à travers des événements phares et une multitude d'initiatives, respectueuses de la nature et de l'environnement pour une ville durable et solidaire.



> Label « Montfermeil ville durable »

La Ville a mis en place ce label permettant d'identifier les caractéristiques intrinsèques de la politique de la ville en matière d'environnement et d'économie circulaire. On peut le retrouver sur différents supports de communication en lien avec des événements sur des thématiques environnementales mais également sur tous les objets dérivés répondant à des critères d'exigence écologique forts. Par exemple, les gobelets réutilisables (en plastique recyclé) ou les sacs en coton biologique distribués sur nos événements.

> Économie circulaire

Le Maire de Montfermeil, vice-président de la Métropole du Grand Paris en charge de l'économie circulaire, de l'économie collaborative et de l'économie sociale et solidaire, souhaite développer des initiatives vertueuses dans le domaine de l'économie circulaire au sein de la Mairie et auprès des citoyens.

> Des événements éco-responsables

La Ville tend à mettre en place des événements éco-réponsables, la qualité des services et des produits tout en évitant le gaspillage.

Qu'est-ce que l'économie circulaire ?

L'économie circulaire est un mode de conception et d'utilisation des biens qui permet, à tous les stades du cycle de vie des produits (biens et services), d'augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et de diminuer leurs impacts sur l'environnement.

> Dans la pratique:

L'économie circulaire se décline dans différents domaines (alimentation, consommation, déchets, éducation, formation...) pour l'ensemble des publics (citoyens, entreprises, élus, agents...) au travers d'actes forts: achats responsables, limitation des gaspillages et des déchets, réparation, réemploi, recyclage, partage des usages....

> Nouveaux Montfermeillois

Vous venez d'arriver à Montfermeil ?

Ne ratez pas la cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants qui se déroule chaque année. À cette occasion, vous pourrez visiter Montfermeil et rencontrer le Maire, ses Élus et les chefs de services qui peuvent répondre à toutes les questions des différents secteurs d'activités de la Mairie. Cette journée est pour les nouveaux arrivants une occasion toute particulière de découvrir leur nouvelle ville et de prendre connaissance de ses projets de développement.

Infos pratiques

i Informations auprès du service Festivités - Soutien logistique au 01 41 70 70 25

Vie municipale & services publics

> Ma mairie



Hôtel de ville

📍 7-11, place Jean-Mermoz

☎ 01 41 70 70 70

@ contact@ville-montfermeil.fr

- > Guichet unique (voir encadré p.27)
- > Direction Vie des Quartiers et Citoyenneté
- > Service des Archives

Horaires d'accueil / standard et du Guichet unique*

	Matin	Après-midi
Lun - Mer - Jeu		13h45 - 17h15
Mardi	8h30 - 12h	Fermé
Vendredi		13h45 - 16h45
Samedi	8h30 - 11h45	Fermé

* Consulter les horaires et modalités d'accueil de chaque service sur ville-montfermeil.fr



* Consulter les horaires, les modalités d'accueil et les différentes missions des services municipaux en ligne

Mon guichet unique



**Le Guichet unique est un lieu unique pour toutes vos démarches.
Il regroupe les services suivants :**

> État civil

(carte nationale d'identité, passeport, mariages, PACS, naissances, recensements)

> Élections

(inscription sur les listes électorales)

> Culture et Sport

(inscription et règlement)

> Petite enfance

(inscription en multi-accueil)

> Scolaire, périscolaire et centres de loisirs

(inscription et règlement)

> Funéraire

(déclaration et acte de décès, gestion des concessions et sépultures)

> Démarches en ligne possibles

grâce au téléservices accessibles depuis l'ordinateur mis à disposition

Moyens de paiement acceptés



Espèces



Carte bancaire



Chèque

Mais aussi :

Prélèvement SEPA, CB VAD (Vente À Distance), Passeport loisirs et Cesu

> Les annexes



Centre technique municipal

📍 55, rue du Lavoir

> Direction des Services Techniques

> Service Environnement –

Cadre de vie – Voirie

☎ 01 41 70 70 42

> Direction du Développement urbain

> Service Commerces & Artisanat

☎ 01 41 70 70 44

Accueil du public uniquement sur rendez-vous sauf le mercredi après-midi.

Horaires d'accueil et du standard*

	Matin	Après-midi
Lundi	8 h - 12 h	13 h 45 - 16 h 45
Mardi	Fermé (accueil téléphonique)	
Mer - Jeu		13 h 45 - 16 h 45
Vendredi	8 h - 12 h	13 h 45 - 16 h 15



Domaine Formigé

📍 1, boulevard Hardy

> Service Culturel

☎ 01 41 70 10 60

@ culture@ville-montfermeil.fr

Horaires d'accueil

	Matin	Après-midi
Lun - mer - jeu		14 h - 17 h
Mardi	9 h - 12 h	Fermé
Vendredi		14 h - 16 h 45

> Médiathèque

☎ 01 41 70 10 70

@ mediatheque@ville-montfermeil.fr

Horaires d'accueil

	Matin	Après-midi
Mardi	Fermé	14 h - 19 h
Mercredi	10 h - 18 h	
Vendredi	Fermé	14 h - 18 h
Samedi	10 h - 17 h	

Numéros utiles

Espace Jeunesse

📍 63, avenue Jean-Jaurès

☎ 01 45 09 64 00

Service Logement

📍 47 ter, rue Henri Barbusse

☎ 01 41 70 70 62

Centre Communal

d'Action Sociale (CCAS)

📍 19, rue de la Tuilerie

☎ 01 41 70 70 64

> **Ludothèque**

☎ 01 41 70 10 72

@ ludotheque@ville-montfermeil.fr

Horaires d'accueil

	Matin	Après-midi
Mardi	15h30 - 17h45	
Mercredi	13h30 - 17h45	
Vendredi	15h30 - 18h45	
Samedi	10h - 17h	



Forum Léopold Sédar Senghor

📍 55-63, boulevard Bargue

☎ 01 41 70 79 40

> **Programme de réussite éducative (PRE)**

> **Service Festivités – Soutien logistique**

Horaires d'accueil et du standard*

	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Lundi		
Mardi	8h30 - 21h15	
Mercredi		8h30 - 17h30
Jedi	8h30 - 21h	
Vendredi	8h30 - 20h30	
Samedi	9h - 15h30	Fermé



Police municipale

📍 4, rue de la Haute Futaie

☎ 01 41 70 70 77

Horaires d'accueil et du standard

	Matin	Après-midi
Lundi - jeudi	8h30 - 12h15	13h45 - 17h30
Vendredi		13h45 - 17h

Après 22h et en cas d'urgence, appelez le 17 !



* Consulter les horaires, les modalités d'accueil et les différentes missions des services municipaux en ligne

> Équipe municipale



Xavier LEMOINE

Maire de Montfermeil
Président de Grand Paris - Grand Est
Conseiller Métropolitain

ADJOINTS ET CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

1^{er} adjoint



Gérard GINAC

Personnel Communal,
Tranquillité Publique,
Commerce

2^e adjointe



Marie-Claude HUART

Affaires scolaires - Jeunesse,
Anciens combattants
– Cérémonies patriotiques,
Archives patrimoine

3^e adjoint



Alain SCHUMACHER

Urbanisme,
Infrastructures – Voirie,
Services Techniques,
Marchés Publics, Mobilités

4^e adjointe



Maria PINTO

Festivités,
Vie associative,
Soutien Logistique

5^e adjoint



Franck BARTH

Adjoint de Quartiers:
Centre ville / Bosquets
Vie des quartiers,
Politique de la Ville
– Citoyenneté

6^e adjointe



Djleneba DIARRA

Politiques de prévention
et droits des femmes

7^e adjoint



Jean ARSLAN

Finances – Budget,
Communication, NTIC,
Assurances

8^e adjointe



Maria DA SILVA

Adjointe de Quartiers:
Les Coudreaux
Petite enfance, Écologie
– Environnement – Transition
énergétique, Ville vie nature

9^e adjoint



Serge CADIO

Politiques éducatives,
Politiques culturelles

10^e adjointe



Nafi SIBY

Guichet unique,
Affaires générales

11^e adjoint



Mohamed DAHMOUNI

Gestion Urbaine
de Proximité,
Cadre de vie – Bâtiments

12^e adjointe



Sophie GÉRARD

Santé, Solidarité,
Seniors

13^e adjoint



Laurent CHAINEY
Adjoint de Quartiers :
Franceville,
Sport, Logements
- Hygiène salubrité



Christophe DA CRUZ
Conseiller Municipal



Isabelle TERREN
Conseillère Municipale



Najat HASHAS
Conseillère Municipale



Maryline MARQUES
Conseillère Municipale



Péguy ÉTIENNE
Conseillère Municipale



Mouloud MEDJALDI
Conseiller Municipal Délégué
rattaché à M. le Maire
Politique des quartiers



Mohamad BAKHTAOUI
Conseiller Municipal



Emin SARAÇÖZ
Conseiller Municipal



Halima BOUKREDINE
Conseillère Municipale



Małgorzata DUDEK
Conseillère Municipale



Ludovic PEDRO
Conseiller Municipal



Jean-Yves LAVALLEZ
Conseiller Municipal



Chrystel LAÏDOUNI
Conseillère Municipale



Isabelle DE BERNARDIN
Conseillère Municipale



Kevin CAUCHIE
Conseiller Municipal

Comment fonctionne un Conseil municipal ?

Le Conseil municipal représente les habitants. Ses attributions sont très larges depuis la loi de 1884, qui le charge de régler « par ses délibérations* les affaires de la commune ». Cette compétence s'étend à de nombreux domaines.

Le Conseil municipal donne son avis lorsqu'il est requis par les textes ou par le représentant de l'État. Il émet des vœux sur tous les sujets d'intérêt local :

- > il vote le budget,
- > il approuve le compte administratif (budget exécuté),
- > il est compétent pour créer et supprimer des services publics municipaux, pour décider des travaux, pour gérer le patrimoine communal, pour accorder des aides favorisant le développement économique.

Le Conseil municipal doit se réunir au moins une fois par trimestre.

*Le terme « délibération » désigne ici les mesures votées. Le Conseil municipal peut former des commissions disposant d'un pouvoir d'étude des dossiers.

CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION



Dominique DELLAC
Conseillère Municipale



Farid KACHOUR
Conseiller Municipal



Angélique PLANET
Conseillère Municipale



Jean-riad KECHAOU
Conseiller Municipal



Laurence RIBEAUCOURT
Conseillère Municipale



Mohamed YACHOU
Conseiller Municipal

LES ENFANTS
ET JEUNES MONTFERMEILLOIS
VOTENT POUR LEUR ÉLUS



CMEJ



Voir p.35

CONSEIL
MUNICIPAL
ENFANCE-JEUNESSE

> Demande de rendez-vous avec un élu

Des permanences ont lieu tous les samedis sur rendez-vous à l'hôtel de ville pour rencontrer et échanger avec vos Élus sur tous les sujets qui vous concernent.

Infos pratiques

📍 7-11, place Jean-Mermoz

🕒 Le samedi de 9 h à 11 h 30 sur rendez-vous

📞 Prise de rendez-vous par téléphone au 01 41 70 70 70 ou sur place

Les Conseils de quartier



Instances consultatives de réflexions, d'échanges, de débats, de propositions et d'actions, les conseils de quartier contribuent à une meilleure implication des citoyens dans la vie de la cité, à une meilleure prise en compte de leurs besoins et attentes dans la conduite des politiques publiques municipales et au renforcement du lien social et de la convivialité dans les quartiers. Le conseil de quartier est un outil de promotion de la citoyenneté active, composé d'acteurs qui mettent bénévolement leurs compétences, leur écoute et leur temps au service de l'intérêt général de la Ville et de ses habitants.

La Ville de Montfermeil met en place trois conseils de quartier :

- > **Quartier des Coudreaux** (Maria DA SILVA)
- > **Quartier Centre-ville élargi** (Franck BARTH)
- > **Quartier Franceville** (Laurent CHAINEY)

Le conseil de quartier, ouvert à tous, est compétent sur toutes les questions relevant de l'amélioration du cadre de vie, à savoir la propreté, les espaces verts ou encore la sécurité des biens et des personnes. Il peut être consulté sur les projets d'aménagement du quartier mais également sur des thématiques ou des projets transversaux sur plusieurs quartiers.



Participation citoyenne

> Conseil citoyen

Le Conseil citoyen est une instance mise en place depuis 2016. Composé de 34 Montfermeillois et constitué sur la base du volontariat et du tirage au sort, il a pour vocation de contribuer à la mise en œuvre du Contrat de Ville. Constitué sur un modèle mixte, il est composé de 14 femmes, 14 hommes et 6 acteurs locaux.

Le rôle des conseillers est de prendre part aux instances de la Politique de la Ville et d'être force de proposition pour développer des projets en lien avec les axes prioritaires fixés par la Politique de la Ville.

Créé dans le but de favoriser la prise de parole, et de garantir la place des habitants dans toutes les instances de pi-

lotage du contrat de ville, il s'agit d'un espace de propositions et d'initiatives construit à partir des besoins des habitants.

Le Conseil Citoyen intervient au sein des quartiers dits prioritaires: Résidence des Bosquets, Résidence Lucien Noël et Centre-Ville. À l'initiative de la municipalité, il a été étendu à toute la ville. Il repose sur la concertation entre les habitants, les associations et les différents acteurs de la ville.

Infos pratiques

📍 Service Politique de la Ville
Hôtel de ville
7-11, place Jean Mermoz

☎ 01 41 70 70 73

@politique.ville@ville-montfermeil.fr



Conseil de quartier

➔ **LÀ OÙ JE VIS, J'AGIS ! JE PARTICIPE !**



Voir p.33



> Conseil municipal Enfance / Jeunesse



Le CMEJ, constitué d'enfants et d'adolescents, est un dispositif qui permet de représenter les enfants et les jeunes de Montfermeil, de contribuer à améliorer la place de la jeunesse à Montfermeil, de s'inscrire dans une démarche citoyenne pour faire entendre leurs idées et défendre celles des autres jeunes, de participer à une expérience de la démocratie locale et participative, et enfin en apprendre plus sur le fonctionnement de la ville.

Accompagné par un élu du Conseil municipal et les services Enfance et Jeunesse, le CMEJ se réunit au moins une fois par trimestre.

Le CMEJ s'exprime sur des sujets variés et propose des projets sur différents thèmes (loisirs, culture, solidarité, prévention, environnement...).

Il est ouvert à tous sur la base du volontariat : filles comme garçons, qui habitent à Montfermeil, scolarisés du CM1 à la 3^e. Proposer et débattre, mais aussi être dans l'action !

Le CMEJ s'investit activement dans la vie de la commune en défendant et en mettant en avant les besoins et attentes de la jeunesse montfermeilloise ! C'est l'occasion pour les jeunes de proposer des projets et partager leurs idées.

Au-delà de leur implication dans des actions citoyennes très variées au sein de la ville, les jeunes élus participent aux événements municipaux et contribuent au devoir de mémoire par leur présence aux différentes manifestations et cérémonies.

Infos pratiques

i Plus d'informations auprès de la direction des établissements scolaires ou par mail à contact@ville-montfermeil.fr



Permanences gratuites

> En mairie

Impôts

Information sur la fiscalité et la déclaration d'impôts.

Infos pratiques

- 🕒 2^e et 4^e vendredi du mois de 14 h à 16 h
- 📍 Hôtel de ville
7-11, place Jean Mermoz
- 🗓️ Sans rendez-vous

Espace info énergie FAIRE

Ouvert aux particuliers mais aussi aux commerçants, artisans et entreprises, l'EIE FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Énergétique) permet d'apporter des conseils et pré-diagnostic pour la maîtrise de l'énergie, sans oublier d'informer sur les déductions fiscales et aides existantes.

Infos pratiques

- 🕒 4^e samedi du mois de 8 h 30 à 11 h 45
- 📍 Hôtel de ville
7-11, place Jean Mermoz
- 🗓️ Sur rendez-vous
- ☎️ 01 42 87 99 44

> À la Maison des Services Publics (MSP)

La Maison des Services Publics, équipement Territorial de l'EPT Grand Paris Grand Est, située 4 rue Modigliani, est ouverte tous les jours.

Vous pourrez :

- > effectuer vos démarches administratives ;
- > accéder aux e.services publics (impôts, carte grise, logement, CNAV, caf.fr, ameli.fr, pôle emploi, MDPH, télécharger un formulaire, etc.) grâce à l'espace numérique composé d'un ordinateur, d'une imprimante, d'un scanner ;
- > être aidé par un médiateur administratif dans vos démarches du quotidien ;
- > utiliser les bornes CAF et CPAM ;
- > rencontrer un juriste de l'ADIL et du CIDFF ou un conseiller social du CCAS.

Infos pratiques

- 🕒 Du lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h45
- 📍 4, rue Modigliani
- ☎️ 01 41 70 74 70

> À la Maison de Justice et du Droit (MJD)

Gérée par Grand Paris Grand Est, la Maison de la Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois/Montfermeil constitue une structure locale d'accompagnement et de conseil juridique. La MJD assure une présence judiciaire de proximité afin de concourir à l'aide aux victimes, à la

prévention de la délinquance et à l'accès au droit. Des permanences gratuites et confidentielles y sont proposées.

Infos pratiques

- 🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h
- 📍 Écopole - 4 bis, allée Romain Rolland Clichy-sous-Bois
- ☎️ 01 41 70 38 20

**UNE APPLICATION
AU SERVICE
DES MONTFERMEILLOIS**

**SIGNALEZ
UN PROBLÈME
N'IMPORTE OÙ,
N'IMPORTE QUAND !**

🔔 **Signalements**

🗨️ **Suivre mes demandes**

📍 **Vie pratique**

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT
L'APPLICATION MONTFERMEIL

Application disponible sur **Google play**

Application disponible sur **App Store**

Territoire Grand Paris - Grand Est

Chiffres clés

VILLE

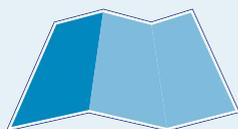
14

communes



+ 390 000

habitants



72 km²

de superficie

> Un territoire, 14 communes

Chacun des territoires de la Métropole est piloté par un Établissement Public Territorial (EPT) qui est en charge de compétences qu'il exerce depuis le 1^{er} janvier 2016, à la place de ses communes et communautés d'agglomérations.

Le territoire Grand Paris-Grand Est regroupe 14 communes de l'Est de la Seine-Saint-Denis, des bords de Marne au Sud, au Canal de l'Ourcq, au Nord :

- > Clichy-sous-Bois
- > Coubron
- > Gagny
- > Gournay-sur-Marne
- > Le Raincy
- > Les Pavillons-sous-Bois
- > Livry-Gargan
- > Montfermeil
- > Neuilly-Plaisance
- > Neuilly-sur-Marne
- > Noisy-le-Grand
- > Rosny-sous-Bois
- > Vaujours
- > Villemomble

Le décret numéro 2015-1662 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris a fixé le périmètre du Territoire du Grand Paris - Grand Est.

Élection du Conseil de territoire

> Le 9 janvier 2016, lors du premier Conseil de Territoire, les 80 délégués des 14 communes ont élu Michel Teulet président du territoire Grand Paris – Grand Est. Il est remplacé en 2019 par Claude Capillon, maire de Rosny-sous-Bois.

> Le 16 juillet 2020, Xavier Lemoine, Maire de Montfermeil est élu Président du territoire.

Compétences du territoire

Grand Paris - Grand Est assure des missions de service public de proximité, pour le quotidien et pour l'avenir :

- > Eau et assainissement
- > Prévention et gestion des déchets
- > Développement économique
- > Emploi, formation et insertion
- > Renouvellement urbain
- > Politique de la ville et cohésion sociale
- > Transport et mobilité
- > Aménagement et urbanisme

Élus au Conseil de territoire

> Xavier LEMOINE

Maire de Montfermeil
Président du territoire

> Brigitte MARSIGNY

Maire de Noisy-le-Grand
Urbanisme - Plan Local d'Urbanisme intercommunal

> Rolin CRANOLY

Maire de Gagny
Politique de la Ville, de l'Habitat et du rayonnement culturel

> Zartoshte BAKHTIARI

Maire de Neuilly-sur-Marne
Renouvellement urbain

> Dominique BAILLY

Maire de Vaujours
Politiques de prévention et de l'accès

aux droits

> Pierre-Yves MARTIN

Maire de Livry-Gargan
Finances, Administration générale et Achat responsable

> Christian DEMUYNCK

Maire de Neuilly-Plaisance
Opérations d'aménagement

> Eric SCHLEGEL

Maire de Gournay-sur-Marne
Logement - Conférence intercommunale du logement

> Jean-Michel BLUTEAU

Maire de Villemomble
Assainissement et Plan baignade

> Katia COPPI

Maire des Pavillons-sous-Bois
Transports et Mobilités

> Jean-Paul FAUCONNET

Maire de Rosny-sous-Bois
Gestion et valorisation des déchets

> Olivier KLEIN

Maire de Clichy-sous-Bois
Équipements sportifs, Jeux Olympiques, Formations, Emploi et Insertion

> Jean-Michel GENESTIER

Maire du Raincy
Développement économique

> Ludovic TORO

Maire de Coubron
Santé, Environnement, Transition écologique et Plan Climat Air Énergie territorial

Infos pratiques

☎ 01 41 70 39 10

🌐 www.grandparisgrandest.fr

Mon quotidien

- 42** **Enfance / Jeunesse**
- 42 > Petite enfance
- 44 > Éducation
- 48 > Restauration scolaire
- 49 > Accueils péri et extrascolaires
- 52 > Espace jeunesse
- 54 > Point Information Jeunesse (PIJ)

- 56** **Environnement / Cadre de vie**
- 56 > Espaces verts et squares
- 58 > Collecte des déchets
- 61 > Règlementation jardins et voirie
- 62 > Règlementation animaux en ville
- 62 > Transition énergétique
- 63 > Permaculture
- 65 > Apiculture

- 66** **Emploi, formation & insertion**
- 66 > Direction Emploi-Formation-Inertion (DEFI)
- 66 > Mission locale pour l'emploi
- 67 > Point Information Jeunesse (PIJ)
- 67 > Club des entrepreneurs (CECM)

- 68** **Commerces & artisanat**
- 68 > Vos marchés
- 68 > Vos commerçants et artisans
- 69 > Association des commerçants et artisans de Montfermeil (ACAM)

- 70 Santé**
- 70 > QHI Le Raincy-Montfermeil
 - 72 > Maison médicale de garde
 - 72 > Handicap
 - 73 > Actions de prévention
 - 75 > Annuaire des professionnels de santé
- 76 Solidarité & actions sociales**
- 76 > Centre Communal d'Action Social (CCAS)
 - 78 > Seniors et personnes à mobilité réduite
- 82 Sécurité & tranquillité publique**
- 82 > Sécurité
 - 85 > Prévention
 - 86 > Vandalisme et nuisance sonores
 - 86 > Réglementation animaux en ville
- 88 Circuler & stationner**
- 88 > Circuler
 - 90 > Stationner
- 92 Développement urbain**
- 92 > Règles de bon voisinage
 - 93 > Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - 94 > Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)
 - 94 > Hygiène et salubrité
- 96 Logement**
- 96 > Demande de logement social
 - 97 > Aides financières
 - 98 > Bonnes pratiques de location
- 100 Lieux de culte et services funéraires**
- 100 > Lieux de culte
 - 101 > Services funéraires



Enfance Jeunesse

> Petite enfance

Modes d'accueil



La Ville de Montfermeil propose différents modes d'accueil pour les tout-petits afin de répondre au mieux aux besoins des parents et au bien-être des enfants. Avant de choisir leur mode de garde, les parents sont invités à se renseigner sur les modalités, adresses, horaires, tarifs et conditions d'accueil des différentes offres.

> Multi-accueil

Spécifiquement conçu pour favoriser l'épanouissement des tout-petits, ce mode de garde participe à l'éveil de l'enfant et à son développement car il lui permet notamment de découvrir la vie

Infos utiles

Retrouvez plus d'informations sur les différents modes de garde auprès des organismes suivants :

> Conseil départemental de Seine-Saint-Denis

 www.seinesaintdenis.fr/Accueil-du-jeune-enfant-trouvez-votre-mode-d-accueil

> Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

 www.mon-enfant.fr
 08 10 25 93 10

en groupe autour d'activités établies par des professionnels et adaptées à son âge. Ces structures s'adaptent au plus près des besoins des parents.

- i** Pour prétendre à une place dans les structures d'accueil, il vous faut résider à Montfermeil. Suite à la commission annuelle, une place peut vous être attribuée pour septembre ou parfois en cours d'année. En fonction de vos activités professionnelles ou étudiantes et de vos besoins, il vous sera proposé un contrat d'accueil régulier, occasionnel, à temps plein ou partiel.

Infos pratiques

-  Pré-inscription auprès du Guichet unique dès le 6^e mois de grossesse
-  Guichet unique
7-11, place Jean Mermoz
01 41 70 70 70
-  La tarification est calculée selon les ressources mensuelles et la composition de la famille
- i** Simulation sur mon-enfant.fr

> Assistante maternelle

L'assistante maternelle est une professionnelle de la petite enfance agréée par le Conseil Départemental. Elle reçoit une formation obligatoire et est suivie dans son travail par des visites à domicile de la PMI. Employée directement par les parents sous contrat de travail obligatoire, une assistante maternelle peut accueillir à son domicile jusqu'à 4 enfants généralement âgés de moins de 6 ans.

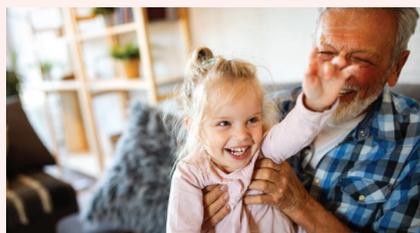
Infos pratiques

- i** Liste des assistantes agréées disponible auprès de la PMI
-  **PMI du Centre**
64, rue Henri Barbusse
01 71 29 23 05
-  **PMI Berthe Morisot**
11, rue Berthe Morisot
01 71 29 20 95



[Plus d'informations en ligne](#)

Le saviez-vous ?



> Rencontres intergénérationnelles

Les enfants qui fréquentent les multi-accueils ou les accueils de loisirs de la ville ainsi que les jeunes de la mission locale et d'Arrimages club de prévention spécialisée vont à la rencontre de

familles, seniors, personnes pensionnaires de l'Association des résidences des personnes âgées de Montfermeil ARPAVIE, ou encore des parents isolés, à l'occasion de rencontres intergénérationnelles. Plusieurs fois par an, le Centre Communal d'Action Sociale organise pique-nique, chasse aux œufs de Pâques, ateliers créatifs, repas de fête, représentations de théâtre ou simple goûter... Une bonne façon de donner aux petits comme aux adultes, de grands moments de complicité!

> Crèche privée « Faaz »

La crèche « Faaz » accueille les enfants âgés de dix semaines à trois ans.

Infos pratiques

- 📍 18-20, place Jean Mermoz
- ☎ 01 48 66 71 99
- 🕒 Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 30

> Maison d'Assistantes Maternelle (MAM) « Les p'tits bouchons »

Infos pratiques

- 📍 101, avenue des arts
- ☎ 06 20 29 71 59
- 🕒 Du lundi au vendredi de 7 h 30 à 19 h

> Éducation



Rythmes scolaires

Depuis la rentrée 2017, les écoles de Montfermeil sont revenues à la semaine des 4 jours.

Inscriptions scolaires

Seuls les parents ou le responsable légal de l'enfant peuvent l'inscrire à l'école.

> Vous venez de vous installer à Montfermeil

Il est possible d'inscrire son enfant à l'école toute l'année pour une scolarisation en cours d'année.

> Vous inscrivez votre enfant pour la première fois à l'école (entrée en maternelle)

Les inscriptions scolaires ont généralement lieu entre début février et fin mars pour une rentrée au mois de septembre de l'année en cours.

i Pour une entrée en maternelle, l'enfant devra avoir 3 ans au 31 décembre de l'année en cours.

☑ Rendez-vous au Guichet unique pour remplir le dossier de pré-inscription. Il sera ensuite étudié lors de la commission scolaire en mai.

i L'affectation définitive vous sera transmise par courrier au mois de mai.

Infos pratiques

- 📍 Guichet unique
- 7-11, place Jean Mermoz

Garderie éphémère

Le Centre Social Intercommunal de la Dhuis (CSID) propose dans le cadre du partenariat avec l'association Société Coopérative et Participative E2S, un service de garde d'enfant chaque jeudi matin. Le nombre des places est limité et sur préinscription. **À noter:** seuls les enfants sachant

marcher sont acceptés.

Infos pratiques

- i** Adhésion et inscription obligatoire
- 📍 11 bis, Anatole-France
- Clichy-sous-Bois
- ☎ 01 45 09 62 42
- 🕒 Jeudi de 9 h à 12 h

- ☎ 01 41 70 70 70
- 🕒 Voir encadré ci-contre
- 📄 Inscription sur présentation de documents originaux.



**Retrouvez la liste des documents
originaux à fournir
en ligne**

> Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un établissement privé

Inscriptions directement auprès des établissements privés (voir les contacts page suivante).

Parents d'élèves



> Association des Parents d'Élèves de l'enseignement Libre (APEL)

- 📍 16, rue Henri Barbusse
- ☎ 01 43 30 31 87

> Fédération des Conseils de Parents d'Élèves (F.C.P.E)

- 📍 9, avenue des Acacias
- ☎ 06 83 34 54 83
- @ fcpefranceville@gmail.com

Le Guichet unique et le portail famille vous simplifient la vie

> Au Guichet unique, faites vos démarches et inscrivez votre enfant :

- > en multi-accueil
- > à l'école
- > à l'étude dirigée
- > à la cantine
- > au centre de loisirs
- > aux activités culturelles
- > aux activités sportives

Infos pratiques

- 📍 Guichet unique
- 7-11, place Jean Mermoz
- ☎ 01 41 70 70 70
- 🕒 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 15 (16 h 45 le vendredi), fermé le mardi après-midi, le samedi de 8 h 30 à 11 h 45

> Via le Portail familles, réservez les créneaux en accueil de loisirs pour les périodes scolaires et des vacances scolaires et réglez les factures de :

- > multi-accueil
- > cantine
- > classes découvertes
- > centre de loisirs
- > activités culturelles
- > activités sportives
- > séjours d'été

Téléchargez également des documents et accédez aux informations utiles liées à la vie scolaire, périscolaire et extrascolaire de votre enfant.

Infos pratiques

- 🌐 www.ville-montfermeil.fr

Établissements scolaires

Écoles maternelles

Arc-en-Ciel

📍 32, rue de la Tuilerie

☎ 01 45 09 31 30

Christiane Coulon

📍 25-27, rue de Courtais

☎ 01 45 09 33 20

Jean-Baptiste Clément

📍 16-18, rue Berthe Morisot

☎ 01 45 09 30 70

Joliot Curie

📍 3, avenue Montgolfier

☎ 01 45 09 24 90

Jules Ferry

📍 167, avenue Gabriel Péri

☎ 01 45 09 05 90

Paul Éluard

📍 7, rue de l'Église

☎ 01 45 09 06 30

Victor Hugo

📍 58, boulevard Bargue

☎ 01 45 09 28 40

Collèges

Jean Jaurès

📍 43, avenue Jean Jaurès

☎ 01 43 30 56 63

Pablo Picasso

📍 59, rue du Lavoir

☎ 01 43 88 32 00

Écoles élémentaires

André Champy

📍 12, rue Delagarde

☎ 01 43 32 02 11

Christiane Coulon

📍 22-24, rue de Courtais

☎ 01 41 70 79 41

Henri Wallon

📍 9, rue Maurice-Berteaux

☎ 01 45 09 05 80

Jean-Baptiste Clément

📍 10-14, rue Berthe-Morisot

☎ 01 45 09 29 80

Joliot Curie

📍 3, avenue Montgolfier

☎ 01 45 09 25 80

Jules Ferry

📍 145, avenue Gabriel-Péri

☎ 01 45 09 05 70

Paul Éluard

📍 1-5, boulevard de l'Europe

☎ 01 45 09 06 20

Victor Hugo

📍 56, boulevard-Bargue

☎ 01 45 09 27 80

École privée

École Sainte Jeanne d'Arc

📍 16, rue Henri-Barbusse

☎ 01 43 30 31 87

📍 De la petite section au CM2



Projet Éducatif Local (PEL)

Par le Projet Éducatif Local, la ville de Montfermeil œuvre pour mettre en cohérence toutes les actions éducatives du territoire au service de chaque enfant et de sa famille. Le Projet Éducatif Local regroupe dans un document unique les orientations communes aux acteurs éducatifs.

> Vous êtes un acteur éducatif ? Vous pouvez contacter le coordinateur concernant des actions éducatives pour les enfants ou à destination des parents.

Infos pratiques

📍 19, rue de la Tuilerie

☎ 01 41 70 70 96

@ pel@ville-montfermeil.fr

Programme de Réussite Éducative (PRE)



Le Programme de Réussite Éducative s'adresse à tous les enfants ou adolescents âgés de 3 à 16 ans dont la réussite scolaire et/ou l'épanouissement sont compromis. Face à des difficultés d'apprentissage, une situation familiale ou sociale particulière, les enfants ont parfois besoin d'être accompagnés, encouragés et soutenus.

Si le PRE ne se substitue en aucun cas aux parents, qui restent les acteurs principaux de la réussite éducative de leur

enfant, cet accompagnement personnalisé et gratuit aide l'enfant à s'épanouir, à développer ses compétences ou simplement à prendre confiance en lui à travers un parcours adapté. Selon les besoins, un programme axé sur l'apprentissage scolaire, la culture, le sport, la santé, etc. est mis en place dans un esprit de partenariat avec les parents et en toute confidentialité. Il se déroule avec l'implication des parents et le concours d'une équipe pluridisciplinaire de professionnels. Coach en estime de soi, référents de parcours, psychologue, psychologue spécialisé en ethnopsychiatre, sophrologue, professeurs, etc. Autant de professionnels qui interviennent auprès des parents et des enfants afin que l'enfant (re)trouve pleinement ses capacités et s'épanouisse.

Les parents qui s'interrogent sur la nécessité de faire ainsi accompagner leur enfant peuvent s'adresser à un acteur de la vie éducative : animateur, infirmière scolaire, enseignant, directeur d'établissement ou contacter le service du Programme de Réussite Éducative.

À noter : les enfants peuvent également être orientés par l'école, le collège ou le centre de loisirs de l'enfant vers un accompagnement scolaire renforcé dispensé par des professeurs. (voir encadré p.50)

Infos pratiques

📍 Forum Léopold Sédar Senghor
55-63 boulevard Bargue

☎ 01 41 70 79 40

📍 Sur rendez-vous uniquement

> Restauration scolaire



Inscription et facturation

> **L'inscription est à renouveler chaque année** auprès du Guichet unique sur présentation des documents suivants :

- Livret de famille
- 3 derniers bulletins de salaire des 2 parents ou attestations Pôle Emploi
- Dernier avis d'imposition ou non imposition sur les revenus
- Dernière taxe d'habitation
- Attestation mensuelle de paiement de la CAF

i Lors de l'inscription initiale, votre quotient familial est calculé en fonction des ressources de la famille et du nombre d'enfants à charge. Si vous avez déjà un quotient cantine, il n'est pas nécessaire de fournir l'intégralité des documents, mis à part le dernier bulletin de salaire des deux parents.

Infos pratiques

- 📍** Guichet unique
7-11, place Jean Mermoz
- ☎** 01 41 70 70 70
- 🕒** Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 45 à 17 h 15 (16 h 45 le vendredi), fermé le mardi après-midi, le samedi de 8 h 30 à 11 h 45

> **La facturation** est établie mensuellement par la société Sodexo en fonction du nombre de repas consommés. Règlements via le Portail familles, par chèque à envoyer par courrier à la Société Sodexo, en CB ou espèces directement chez Sodexo à Clichy-sous-Bois.

Infos pratiques

- 📍** Société Sodexo
8, boulevard Émile Zola
93390 Clichy-sous-Bois
- ☎** 01 41 70 15 80



Règlement via le Portail familles dans Mes démarches en ligne



Allergies alimentaires et prises de médicaments

En cas de problème d'allergies ou tout autre problème de santé nécessitant la prise de médicaments, un protocole d'accueil individualisé (PAI) doit être signé entre la famille et le service Loisirs/Enfance.

> **Si l'enfant est scolarisé à Montfermeil**, le protocole d'accueil individualisé (PAI) est mis en place par la Santé

scolaire de l'Éducation nationale.

> **Si l'enfant n'est pas scolarisé à Montfermeil**, le protocole d'accueil individualisé est établi auprès du service Loisirs/Enfance.

i Renseignements auprès du Guichet unique, 7-11, place Jean Mermoz ou au 01 41 70 70 70

Menus

Une fois par trimestre, la commission des menus se réunit. Deux représentants de parents d'élèves y participent ainsi qu'une diététicienne qui veille à l'équilibre nutritionnel. Un contrôle de la qualité des repas et des conditions du service est régulièrement effectué par le service Enfance. Les menus sont composés d'une entrée au choix, d'un plat principal, d'un fromage et d'un dessert (fruit ou yaourt).



Consultez chaque mois
le menu en ligne

> Accueils périscolaires et extrascolaires

Accueils périscolaires



> Accueils périscolaires matin et soir

De la petite section au CM2, un accueil périscolaire est organisé par la ville dans chaque école de 7 heures à 8 h 20 et de 16 h 30 à 19 heures (prévoir un goûter) et selon une organisation propre.

Les équipes, composées d'animateurs qualifiés, qui interviennent lors des accueils périscolaires proposent des activités en lien avec le programme scolaire et

préparées en concertation avec les professeurs des écoles.

- Sur simple demande des parents, les équipes d'animation peuvent encadrer les devoirs des enfants lors de l'accueil du soir.

Infos pratiques

- Guichet unique
7-11, place Jean Mermoz
- Voir encart p.45
- Inscription annuelle en accueils périscolaires à renouveler obligatoirement chaque année auprès du Guichet unique. Puis inscription par coupons mensuels à télécharger sur www.ville-montfermeil.fr, sur le Portail familles, directement auprès des structures d'accueil.



Coupons mensuels à télécharger
en ligne

> Association Garderie Avenir

L'association propose un accueil périscolaire le matin dans les écoles élémentaires Jules Ferry, Henri Wallon, André Champy, Joliot Curie et Paul Éluard de 7 h à 8 h 20.

Créée en 1987 par quelques parents bénévoles ayant besoin d'une solution de garde d'enfants souple afin de se rendre sereinement au travail le matin, Garderie Avenir est une association gérée par des parents ou des grands-parents bénévoles.

Infos pratiques

- 96, avenue Vaucanson
- 01 43 32 75 23 (après 20h)

Accompagnement scolaire



Sur inscription, les enfants scolarisés du CP à la seconde peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire personnalisé. Dispensé par des professeurs certifiés, l'accompagnement scolaire à lieu 2 jours par semaine. Choix des jours lors de l'inscription.

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
 > de 16 h 45 à 17 h 45 pour les élèves de primaires ;
 > de 17 h 45 à 19 h pour les collégiens et les lycéens.

Infos pratiques

- ☑ Inscription au Bureau de l'accompagnement scolaire
Forum Léopold Sédar Senghor
55-63, boulevard Bargue
- ☎ 01 41 70 79 40



Informations et tarification
en ligne

> Les études dirigées

Organisés à l'initiative de la municipalité pour les enfants du CP au CM2, des temps d'étude sont assurés par des professeurs des écoles les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 16h30 à 18 heures (prévoir un goûter).

Infos pratiques

- 📍 Guichet unique
7-11, place Jean Mermoz
- 📖 Voir encart p.45
- ☑ Inscription et règlement auprès du guichet unique. Règlement en ligne possible via le Portail familles.
- 📌 Le règlement est dû en totalité, quel que soit le nombre de jours de fréquentation à l'étude.



Règlement via le Portail familles
dans Mes démarches en ligne



Accueils extrascolaires



> Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH)

Les ALSH accueillent les enfants le mercredi et pendant les vacances scolaires.

Chaque année, une réunion de présentation des projets pédagogiques, des spectacles ainsi que des portes ouvertes sont organisés pour permettre aux familles de tout savoir des activités pratiquées par les enfants. Deux mini-séjours sont également organisés chaque été.

- ❗ L'inscription à la restauration scolaire est obligatoire pour les accueils de loisirs le mercredi et durant les vacances scolaires.

Infos pratiques

- 📍 Guichet unique
7-11, place Jean Mermoz
- 🕒 Voir encart p.45
- 📄 Inscription annuelle en accueils périscolaires à renouveler obligatoirement chaque année auprès du Guichet unique. Puis inscription par coupons mensuels à télécharger sur www.ville-montfermeil.fr, sur le Portail familles, directement auprès des structures d'accueil.



Coupons mensuels à télécharger
en ligne

> Centre de loisirs et de la jeunesse de la Police Nationale (CLJ)

Animations sportives et culturelles pour les jeunes de Montfermeil et de Clichy-sous-Bois âgés de 9 à 17 ans, le mercredi (fermé en septembre) et durant les vacances scolaires de 10h à 12h et de 14h à 17h30.

Infos pratiques

- 📍 Espace Moulinsart - 9, rue Corot
- ☎ 01 45 09 33 90

> Accueil de loisirs du Centre Social Intercommunal de la Dhuis (CSID)

Animations sportives et culturelles pour les enfants de 6 à 17 ans.

Infos pratiques

- 📍 11 bis, allée Anatole France
93390 Clichy-sous-Bois
- ☎ 01 45 09 62 42
- 🕒 De 9h à 18h le mercredi et le samedi en période scolaires et du lundi au vendredi durant les vacances scolaires.

Structures d'accueil

Accueils maternels

Arc-en-Ciel

- 📍 32, rue de la Tuilerie
- ☎ 01 43 32 90 82 / 06 23 94 48 19

Christiane Coulon

- 25-27, rue de Courtais
- ☎ 01 45 09 33 20 / 06 23 94 48 15

Jules Ferry

- 167, avenue Gabriel Péri
- ☎ 01 71 84 75 65 / 06 23 94 48 17

Paul Éluard

- 7, rue de l'Église
- ☎ 01 45 09 06 30 / 06 23 94 48 18

Accueils élémentaires

Françoise et Catherine Dolto

- 177, avenue Gabriel Péri
- ☎ 01 43 51 10 28 / 06 23 94 48 12

Hergé

- 5, rue Corot
- ☎ 01 45 09 15 52 / 06 23 94 48 14

Accueils mixtes

Jules Verne

- 11-13, avenue du Général Morin
- ☎ 01 43 88 59 23
- 06 23 94 48 13 / 06 23 94 48 16



> Espace Jeunesse

L'Espace J est un lieu d'échanges et de rencontres pour les jeunes âgés de 8 à 25 ans. Il propose des animations, de l'information et accompagne dans les formations. Séjours vacances, accompagnement scolaire, ateliers photo-vidéo, MAO (Musique assistée par ordinateur), bar sans alcool... des activités y sont proposées toute l'année. L'équipe d'animation se compose d'animateurs, d'un médiateur et d'un coordinateur.

Infos pratiques

- 📍 63, avenue Jean Jaurès
- ☎ 01 45 09 64 00
- 🕒 Consultez les horaires d'ouverture en ligne.
- 📄 Inscription sur place sur présentation de justificatifs. Consultez la liste en ligne.



[Retrouvez les horaires et la liste des documents à fournir en ligne](#)

Sport

Des créneaux de futsal sont mis en place pour les jeunes de 16 à 25 ans.

Bar sans alcool

L'Espace J est aussi un endroit dans lequel on peut venir simplement prendre un verre entre amis, suivre un match à la télévision ou encore jouer au baby foot.

MAO (Musique assistée par ordinateur)

L'espace J met à la disposition des 12-25 ans un studio d'enregistrement et de mixage professionnel. Il permet de s'initier et de se perfectionner aux techniques de création musicale assistée par ordinateur, base de la Techno, du Reggae, du Rap et des musiques actuelles. Les jeunes peuvent venir y enregistrer des morceaux et créer leurs propres arrangements, dans le respect de l'éthique prévue par le règlement intérieur.

Séjours vacances

Le Service Jeunesse propose des séjours (mer, plongée, découverte des régions et des capitales, etc.) durant les vacances scolaires pour les 8-11 ans (séjours avec le Service Loisirs - Enfance), 12-14 ans et 15-17 ans.

Soirées famille

Des soirées à thème, gratuites, réservées aux familles, sont organisées régulièrement. Un moment de partage, d'échange et de complicité entre les parents, les enfants et les animateurs, dans une ambiance conviviale et chaleureuse.

i Renseignements auprès de l'Espace J.

Je nage donc je suis

La moitié des enfants qui entrent au Collège en 6^e ne savent pas nager. C'est pourquoi, 1 ou 2 fois par an, durant les vacances scolaires, l'Espace J donne la possibilité aux jeunes de 8 à 11 ans d'améliorer leurs aptitudes et de gagner en confiance en milieu aquatique.

i Renseignements auprès de l'Espace J.

Préparation au BAFA

Chaque année, une réunion d'information est organisée par le Point Information Jeunesse de l'Espace J pour les jeunes âgés de 17 ans et plus souhaitant passer leur Brevet d'Aptitude aux

Fonctions d'Animateur (BAFA). Objectif: présenter les démarches à suivre et les aides financières possibles.

i Renseignements auprès de l'Espace J.

Cours d'informatique

> **Cours pour les adultes** (niveaux débutants, intermédiaires et confirmés ainsi que des doubles niveaux);

> **Ouverture aux jeunes actifs** (à partir de 18 ans) en soirée;

> **Stages d'initiation** d'une semaine pendant les vacances scolaires.



Retrouvez les jours et horaires des cours en ligne

Les nocturnes de l'Espace J



La ville de Montfermeil étoffe ses activités jeunesse en direction des 14-25 ans en ouvrant un créneau spécifique à l'Espace Jeunesse.



Retrouvez les jours et horaires des soirées en ligne

Sensibilisation à la question du handicap

Le handicap est l'affaire de tous. Parce que nous y sommes tous confrontés, il est important de sensibiliser nos jeunes à cette question. Depuis 2014, l'Espace J accueille des enfants et des adolescents porteurs de handicap physique ou mental. Pour faciliter leur adaptation et leur intégration sur le long terme, des activités ludiques et des temps de rencontres leur

sont proposés. En parallèle, les jeunes se voient régulièrement proposer des journées de sensibilisation, une initiation à la langue des signes ou encore la pratique du handisport. Objectif : leur apprendre à mieux appréhender la différence. Des formations sur la question du handicap ont également été dispensées auprès des équipes encadrantes de la petite enfance et des personnels des centres de loisirs et de l'Espace J.



> Point Information Jeunesse (PIJ)

Créé au sein de l'Espace J, le Point Information Jeunesse (PIJ) fait partie du réseau national de l'Information Jeunesse (CIDJ).

Infos pratiques

- 📍 Espace J
63, avenue Jean Jaurès
- ☎ 01 45 09 64 00
- 🕒 Consultez les horaires en ligne.



[Retrouvez les jours et horaires des cours en ligne](#)

> Le PIJ met à disposition des jeunes de 12 à 25 ans une informatrice jeunesse qui a pour mission de les accompagner de façon personnalisée dans leurs projets professionnels, culturels ou de loisirs et de faciliter leurs démarches auprès des différents partenaires ainsi que l'obtention des aides auxquelles ils ont droit.

> Il propose pour les jeunes de 16 à 25 ans, les parents et les professionnels de la jeunesse :

- > un espace d'accueil gratuit, anonyme, avec ou sans rendez-vous
- > un lieu d'écoute, de conseil et de services personnalisés
- > une documentation thématique en libre consultation
- > un accompagnement renforcé aux applications numériques tous supports (PC, tablette, téléphone...)
- > s'informer pour s'orienter, se soigner, se divertir

> Le PIJ met à votre disposition différents supports d'informations (fiches CIDJ, dossiers ONISEP, brochures/tracts, guides, magazines...) sur tous les sujets de votre vie quotidienne :

- l'enseignement (initiale, apprentissage, alternance, universitaire)
- les métiers et les formations
- l'emploi (salons, service civique...)
- la santé et la prévention
- les vacances (aide aux projets, bons plans)
- la mobilité européenne et internationale
- la vie pratique (démarches administratives, citoyenneté, logement, accès aux droits,...)

Aide et conseils vers l'emploi

Le PIJ peut vous apporter une aide ou un conseil pour effectuer les démarches et apprendre les méthodes nécessaires pour :

- > rechercher un emploi, un job, une formation ;
- > apprendre à rédiger une lettre de motivation ou un CV ;
- > simuler un entretien d'embauche ;
- > s'informer sur les formations qualifiantes (BAFA, PSC1, BSB, MB, CS...);
- > obtenir des informations en matière de création d'entreprise ;
- > partir étudier ou travailler à l'étranger.

Espace multimédia

Afin de faciliter vos recherches, l'informaticien du PIJ met à votre disposition un espace multimédia composé de :

- > ordinateur avec des logiciels bureautiques et un accès Internet pour créer sa boîte mail, remplir un formulaire en ligne, rédiger un rapport de stage, un CV ou un courrier (clé USB conseillée) ;
- > téléphone et fax ;
- > imprimante ;
- > photocopieur et scanner.

Tout au long de l'année, des actions d'information et de formation sont proposées par le PIJ, comme l'accompagnement méthodologique pour apprendre à rédiger CV et lettre de motivation. apprendre à rédiger CV et lettre de motivation.

Le saviez-vous ?

La Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuys propose aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire un accompagnement individualisé vers l'emploi, une aide et des conseils pour

l'orientation et la formation ainsi que différents ateliers de techniques de recherche d'emploi, d'élaboration de projets professionnels....

 Voir p.66

Environnement

Cadre de vie

> Espaces verts et squares

La commune offre 69 hectares d'espaces verts et des aménagements adaptés pour la promenade, la randonnée pédestre et à vélo, ou encore des aires de jeux.



Espaces verts

1 Parc Arboretum

📍 Rue de l'Église,
Vieux chemin
de l'Abîme, Boulevard
de l'Europe

2 Domaine Formigé

📍 1, boulevard Hardy

🕒 De 9 h 30 à 17 h 30
du 1^{er} novembre
au 31 mars

3 Parc Jean-Pierre
Jousseaume

📍 136, rue des Moulins

🕒 De 8 h à 20 h
du 1^{er} avril
au 31 octobre

4 Parc Pescarolo

📍 Rue des Moulins

5 Bois des Ormes

📍 Boulevard Hardy

6 Forêt de Bondy

📍 Avenue de Clichy

🕒 De 8 h à 17 h l'hiver,
18 h 45 le printemps
et l'automne,
19 h 45 l'été

Squares

7 Square du Général
Morin

📍 À l'angle de l'avenue
des Sciences et de
l'avenue du Général
Morin

🕒 De 9 h 30 à 17 h 30
du 1^{er} novembre
au 31 mars

8 Esplanade
Michel Ricard

📍 À l'angle des rues
Corot et Utrillo

🕒 De 8 h à 20 h
du 1^{er} avril
au 31 octobre

9 Mail
Paul Cézanne

📍 Avenue Paul Cézanne



Retrouvez le plan de la ville en ligne



Déchets refusés



> **Les encombrants provenant de l'activité industrielle, commerciale ou artisanale:** déchets d'emballages, pièces de véhicules, déblais, gravats, décombres, débris, fils de fer barbelés et grillages, ferrailles lourdes, déchets de jardins et végétaux.

> **Les détritits et objets ménagers:** ordinateur, télévision, électroménager, déchets ménagers spéciaux liquides ou toxiques, batteries, huiles de vidange, pots de peinture, solvants...

Attention: Ces énumérations ne sont pas limitatives et des matières non dénommées pourront être assimilées par le SIETREM aux catégories spécifiées ci-dessus.

Infos pratiques

📍 N° vert : 0 800 770 061
du lundi au vendredi

🌐 www.sietrem.fr

> Collecte des déchets

La collecte et le traitement des ordures ménagères sont assurés par le Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des résidus Ménagers (SIETREM) qui regroupe 30 communes.



[Retrouvez les jours de collecte en ligne](#)

Infos pratiques

📍 SIETREM
ZA La Courtillière
3, rue du grand Pommeraye
77 400 Saint-Thibault-des-Vignes

☎ N° vert : 0 800 770 061
du lundi au vendredi

🌐 www.sietrem.fr

Collecte des ordures ménagères



Leur ramassage se fait à l'aide de conteneurs roulants hermétiques à sortir la veille à partir de 19h. Ils doivent être enlevés par les utilisateurs dans les meilleurs délais après le passage de la benne collective.

> Il est interdit de laisser vos bacs en permanence sur le domaine public.

> Les bacs ne doivent recevoir que des déchets ménagers ou petits emballages.

> Ne présenter au ramassage que les

conteneurs sur roues qui vous ont été distribués. Eux seuls s'adaptent à la benne.

Collecte sélective



Les habitants disposent de :

> **bacs jaunes** pour les bouteilles en plastique, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, les journaux, les magazines et prospectus ;

> **bacs gris** à couvercle vert pour les bouteilles, les bocaux et les pots en verre ;

> **bacs grenats** pour vos ordures ménagères ordinaires.

Pour une meilleure organisation, les jours de collecte diffèrent selon votre secteur de résidence.

Collecte des encombrants



La collecte des encombrants a lieu une fois par mois. Elle est destinée à débarasser les habitants des objets encombrants de moins de 25 kg provenant de la consommation courante tels que meubles, mobiliers divers, literie... Les encombrants doivent être regroupés au même endroit, la veille sur le trottoir.

Déchets verts



Il est strictement interdit de procéder au brûlage des déchets quels qu'ils soient.

Compostez vos déchets ! Restes de repas, fruits et légumes crus ou cuits, tontes de gazon, mais aussi cheveux, coquilles d'œufs et papier journal, etc., ces déchets verts se dégradent lentement au fil des mois et se transforment en un produit comparable à l'humus : le compost. Par simple décomposition biologique, au contact de l'air, ils peuvent servir de terreau organique d'excellente qualité.

Les bienfaits de ce compost sont multiples :

- > il favorise la croissance des végétaux et des racines,
- > il renouvelle l'humus du sol,
- > il améliore la capacité de rétention d'eau.

Vous pouvez commander un composteur sur le site du SIETREM. Sachez qu'il est aussi possible de fabriquer son propre composteur.

Infos pratiques

📍 SIETREM

ZA La Courtilière

3, rue du grand Pommeraye

77 400 Saint-Thibault-des-Vignes

☎ N° vert : 0 800 770 061

du lundi au vendredi

🌐 www.sietrem.fr

Déposer vos déchets en déchetterie

Se présenter muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile ou du badge d'accès aux déchetteries. Afin de faciliter le recyclage, les usagers sont tenus de faire le tri des déchets.

> Apport maximum autorisé: 1m³ par semaine. En cas d'apport important de déchets verts, la quantité totale des apports autorisée est de 2m³.

Les véhicules identifiés aux noms des sociétés, commerçants, artisans ne sont pas autorisés ainsi que les camions « plateau ».

Infos pratiques

i Retrouvez toutes les informations pratiques sur les déchetteries (horaires d'ouverture, déchets acceptés et refusés) sur www.sietrem.fr

📍 Déchetteries à votre disposition :

📍 ZA Pariest

Rue des vieilles Vignes
77183 Croissy-Beaubourg

📍 ZA La Courtillière

3, rue du grand Pommeraye
77400 Saint-Thibault-des-Vignes

📍 ZA de la Tuilerie

Rue de la Briqueterie
77500 Chelles

📍 Parc d'Activités de la Mare Blanche

12-14, rue de la Mare Blanche
77186 Noisiel

📍 ZAC du Chêne Saint-Fiacre

1, rue des Temps Modernes
77600 Chanteloup-en-Brie

Stop aux dépôts sauvages



Les dépôts sauvages sont interdits.

Se débarrasser de ses déchets encombrants sur le trottoir est un délit répréhensible par la loi. La Ville peut assurer d'office l'élimination des dits déchets aux frais du responsable.

> Abandon ou dépôt de déchets par un particulier: contravention de

2^e classe, soit une amende forfaitaire de 68 euros (minorée à 45 euros si paiement rapide, majorée à 180 euros si paiement tardif et au maximum à 450 euros en cas de défaut de paiement ou de contestation).

> Abandon ou dépôt de déchets par un particulier transportés en véhicule: contravention de 5^e classe, soit une amende d'un montant maximum de 1.500 euros (3.000 euros en cas de récidive).

> Abandon ou dépôt de déchets par une entreprise: 2 ans de prison et/ou 75.000 euros d'amende.

> Réglementation des jardins et voirie

Entretien des trottoirs



Chaque Montfermeillois est responsable de l'état du trottoir qui borde sa propriété, de même que la végétation dépassant de son jardin et empiétant sur la voie publique.

Les propriétaires, locataires, concierges ou gardiens d'immeubles sont tenus de balayer, de désherber et de déneiger le trottoir sur le devant et les côtés de leur propriété ou immeuble.

Réglementation

Les propriétaires de jardins doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les feux de signalisation, les

panneaux et la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.

Responsabilités du propriétaire des végétaux

> Vos plantations empiètent sur le domaine privé

Tout propriétaire doit couper les branches qui dépassent la limite séparative et avancent sur le terrain voisin.

i Votre voisin n'a pas le droit d'élaguer les branches lui-même mais peut exiger que cela soit effectué même si le dépassement des branches a été toléré pendant plus de trente ans et que cette opération risque de faire mourir l'arbre. Votre voisin a le droit de couper les racines des arbres qui empiètent sur son terrain. En cas de dommages subis par son fonds, vous pouvez être tenu pour responsable. S'il s'agit des branches d'un arbre fruitier, votre voisin n'est pas autorisé à cueillir les fruits, mais peut les ramasser s'ils tombent par terre.

> Vos plantations empiètent sur le domaine public

Dans un souci de sécurité les maires

Participez à l'embellissement de votre ville !

La ville de Montfermeil poursuit le développement de ses initiatives dans le domaine de l'agriculture urbaine et encourage ses habitants à se lancer dans ces pratiques. Elle lance chaque année deux concours afin de promouvoir la place des potagers et jardins en ville :

> Le concours des maisons et des balcons fleuris récompense les plus

beaux jardins de Montfermeil.

> Le concours des jardins potagers récompense les initiatives et la mise en application des pratiques de la permaculture dans les jardins montfermeillois.



Plus
d'information
en ligne

peuvent exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique.

i La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait en raison de la violation des dispositions relatives aux plantations en bordure d'une voie publique.

> Vivre en ville avec des animaux

Voir p.86

> Transition énergétique



À Montfermeil, depuis plusieurs années, les initiatives en faveur de la transition énergétique et des économies d'énergie se multiplient avec pour objectif : s'adapter au changement climatique et venir en aide aux familles en situation de précarité énergétique grâce à plusieurs dispositifs à la fois préventifs et curatifs.

Changer les habitudes de consommation énergétique ou faire certains investissements peut conduire à réaliser des économies. Pour obtenir des conseils pour réduire ses factures d'électricité, d'eau, de gaz... et des aides pour faire des travaux de rénovation énergétique dans son logement, la Ville met à disposition des habitants des permanences pour répondre à leurs questions, les conseiller et les accompagner dans leurs démarches.

i contact@ville-montfermeil.fr

Espace info énergie FAIRE

L'espace conseil FAIRE (Faciliter, Accompanyer et Informer pour la Rénovation Énergétique) s'adresse gratuitement et de façon confidentielle aux particuliers comme aux commerçants, artisans et entreprises. Il permet d'apporter des conseils pour la maîtrise de l'énergie, guider pour réaliser des pré-diagnostic et informer sur les déductions fiscales et aides existantes.

Infos pratiques

i Uniquement sur rendez-vous

📍 Hôtel de ville

7-11, place Jean Mermoz

☎ 01 42 87 99 44

@ contact@agence-mve.org

Visites Économie d'Énergie

Pour faire des économies d'énergie dans son logement et faire baisser les factures, la ville de Montfermeil propose et fournit des équipements économes qui permettent de réduire les dépenses en énergie et améliorer le confort (ampoules basse consommation, économiseur d'eau...).

Infos pratiques

i Visite sur rendez-vous

☎ 01 49 15 97 98

Aides financières

> Avec l'Anah

La Ville accompagne les Montfermeillois dans leur démarche d'amélioration de leur habitat avec l'aide de l'Anah (Agence nationale de l'habitat) pour lutter contre la précarité énergétique. Plusieurs programmes proposent des aides en fonction des conditions de ressources des bénéficiaires et du projet : amélioration d'un logement dégradé voire insalubre, remise en état de grande ampleur, adaptation d'un logement au vieillissement ou au handicap, location à des personnes

aux ressources modestes et à un loyer abordable.

i Pour consulter les plafonds de revenus fiscaux des logements, les manières d'obtention de ces dernières et étudier les dispositifs auxquels vous avez accès, rendez-vous sur www.anah.fr.

> Le Parcours de Rénovation Énergétique Performante (PREP)



Les propriétaires de maison, quels que soient leurs revenus, peuvent bénéficier d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique, mis en place par l'État, la Métropole et l'Ademe (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie). Le PREP comprend une étude de la maison, l'accompagnement au montage du dossier administratif et financier (aides financières, certificat d'économie d'énergie, synthèse des devis et demande de prêt...), l'accès et le suivi des équipes d'artisans labellisés PREP.

i Renseignements auprès du service Ville Vie Nature au 01 41 70 79 00.



Inscription disponible sur
Mes démarches en ligne

> Autres aides financières

Quelque soit le logement, il existe des aides financières qui permettent de contribuer à la réalisation de travaux d'économie d'énergie.

i Le site www.calculo.fr permet de les identifier en quelques clics, d'en estimer le montant et de savoir à qui s'adresser pour les obtenir. De plus, Calculeo contient de nombreux articles sur le choix des éco-travaux les plus efficaces ainsi que sur l'actualité relative à la rénovation énergétique.

> Permaculture

Montfermeil a engagé depuis plusieurs années des projets de renaturation de son tissu urbain et de développement de l'agriculture urbaine, notamment par l'implantation de jardins adoptant les principes de la permaculture.

Ateliers et cours

Une formation de jardinage en méthode permaculture et des ateliers sont proposés à tous les citoyens. Ils se déroulent en plusieurs cycle d'ateliers pratiques et théoriques, tout au long de l'année. Ils permettent d'apprendre à créer un écosystème, à semer au bon moment, à faire des boutures, etc.

Infos pratiques

☎ 01 41 70 79 00

📅 Cours sur inscription



Inscription disponible sur
Mes démarches en ligne

Le saviez-vous ?



> Des ruchers à Montfermeil

La Ville possède plusieurs ruchers. Les colonies en place sont des Apis mellifera mellifera, abeille noire d'origine française, et Apis mellifera 'Buckfast', au patrimoine génétique très cosmopolite. Autour des ruchers, des plantes mellifères ont été installées et un bassin a été aménagé sur chaque site afin que les abeilles puissent s'y abreuver.

> Le miel montfermeillois

Ces abeilles produisent le miel de la ville nommé "Montfer'miel". Ce miel est donné à des associations afin d'être revendu et financer la vie associative montfermeilloise.

> Le label APiCité®

Montfermeil s'est vue décerner 2 abeilles par le label APiCité® dont l'objectif est de valoriser les politiques locales en matière de protection des pollinisateurs, ce qui constitue une « démarche remarquable ».

Intermarché
SUPER
TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

Route de Montfermeil - ZAC Plain - Champs
77500 CHELLES
01 60 20 90 90

STATION
24h/24

Ouvert le lundi de 9h30 à 19h30
Du mardi au samedi de 8h30 à 19h30
Et le dimanche de 8h30 à 12h30

> Apiculture



Dans la continuité de la mise en place d'une gestion des espaces verts respectueuse de l'environnement, Montfermeil favorise l'installation de ruches depuis 2011.

Ateliers et cours

Une formation et des ateliers sont proposés à tous les citoyens. Ils se déroulent en plusieurs cycles d'ateliers pratiques et théoriques, tout au long de l'année. Ils permettent de découvrir les ruches et la vie des abeilles, à en comprendre le fonctionnement voire à apprendre à en installer et à récolter le miel, tout en prenant connaissance de l'indispensable volet « réglementation et santé ».

Infos pratiques

☎ 01 41 70 79 00

📅 Cours sur inscription



Inscription disponible sur
Mes démarches en ligne



Retrouvez Le guide pratique
de l'apiculteur en ligne



Retrouvez le livret
d'activités détachable
du **petit apiculteur**
au centre de la brochure :
informations, quiz et **DIY***
pour les enfants !



*Do it yourself



Emploi, formation & insertion

> Direction Emploi-Formation-Insertion (DEFI)

Destiné aux demandeurs d'emploi ou bénéficiaires du RSA de plus de 25 ans

DEFI est un service de l'Établissement Public Territorial Grand Paris - Grand Est, qui assure un accompagnement dans la durée et favorise le rapprochement avec les employeurs et les organismes de formation et accompagne les habitants de Montfermeil et Clichy-sous-Bois.

> Faciliter l'accès à la formation des habitants des communes;

> Assurer l'accompagnement dans la durée des personnes éloignées d'un travail;

> Favoriser le rapprochement entre les chercheurs d'emploi et les entreprises.

Infos pratiques

📍 Écopôle - 4 bis, allée Romain Rolland
Clichy-sous-Bois

☎ Accueil général: 01 41 70 32 80
Pôle RSA: 01 41 70 32 86

🕒 Ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.
Fermé le lundi après-midi.

> Mission Locale pour l'Emploi de la Dhuy

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire

La Mission locale propose un accompagnement individualisé vers l'emploi, mais aussi une aide et des conseils pour l'orientation, la formation, les difficultés sociales, ainsi que différents ateliers de techniques de recherche d'emploi, d'élaboration de projets professionnels, de rencontres avec des employeurs, des projets de mobilité internationale, etc.

Infos pratiques

📍 Écopôle - 4 bis, allée Romain Rolland -
Clichy-sous-Bois

☎ 01 41 70 74 73

🌐 www.missionlocaledeladhuy.com

🕒 Ouvert du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h (16 h 30 le vendredi). Fermé le lundi après-midi.

> Point Information Jeunesse (PIJ)

Destiné aux jeunes de 12 à 25 ans



Créé au sein de l'Espace J, le Point Information Jeunesse fait partie du réseau national de l'Information Jeunesse (CIDJ). Il met à disposition des jeunes de 12 à 25 ans, une équipe qui a pour mission :

> accompagner de façon personnalisée les jeunes dans leurs projets dans tous les domaines de la vie quotidienne (métiers, études, orientation, formations, vie pratique, santé, mobilité internationale, volontariat, citoyenneté...);

> informer sur tous les dispositifs d'accès aux droits;

> proposer un accompagnement métho-

dologique pour apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation.

Tout au long de l'année, des actions d'information et de formation sont proposées par le PIJ.

Infos pratiques

- 📍 Espace J
63, avenue Jean Jaurès
- ☎ 01 45 09 64 00
- @ pij@ville-montfermeil.fr
- 🕒 Ouvert le lundi, jeudi et vendredi de 14 h à 19 h, le mardi de 16 h à 19 h et le mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

> Club des entrepreneurs de Clichy-Montfermeil (CECM)

Destiné aux entreprises du territoire

Ouvert à toutes les entreprises du territoire, le CECM est un espace d'échanges et de réflexions, idéal pour trouver des informations sur la vie économique. Lancé en février 2013, ce vaste réseau permet d'ancrer son activité à l'échelle locale.

Infos pratiques

- 📍 www.club-entrepreneursclichy-montfermeil.fr

UNE APPLICATION AU SERVICE DES MONTFERMEILLOIS

TOUS VOS SERVICES EN UN CLIC !

Actualités

Démarches en ligne

Vie pratique

TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION MONTFERMEIL



Commerces & Artisanat

> Vos marchés

Marché des Coudreaux

Infos pratiques

- 📍 À l'angle de l'avenue des Sciences et de l'avenue Arago
- 🕒 Le vendredi et le dimanche de 8 h à 13 h

Marché de Franceville

Infos pratiques

- 📍 Place des Marguerites
- 🕒 Le samedi de 8 h à 13 h

> Vos commerçants et artisans



Retrouvez l'annuaire
en ligne



- 📍 Vous êtes commerçants et artisans à Montfermeil et souhaitez apparaître dans l'annuaire, contactez le service Commerces et Artisanat au 01 41 70 70 44

Navette municipale

Une navette municipale réservée aux Montfermeillois âgés de 65 ans et plus est disponible du lundi au vendredi pour des déplacements dans Montfermeil.

Infos pratiques

- 🕒 Du lundi au vendredi selon disponibilités.
- 📅 Réservation obligatoire au plus tard 48 heures avant le déplacement
- ☎️ 01 41 70 70 64

> Association des Commerçants et Artisans de Montfermeil (ACAM)

Fondée en janvier 2006 sous la forme associative (loi 1901), l'ACAM a pour objectifs la promotion et l'accroissement des activités économiques locales.

En accord avec la collectivité, elle contribue à la politique volontaire de sauvegarde et de développement des commerces et des services de proximité, véritables vecteurs de lien social. Elle s'assure également que l'offre proposée est variée, de qualité et accessible à tous. Véritable porte-parole des commerçants et artisans, l'association récolte les doléances de chacun afin d'exposer à la municipalité ou les organismes compétents les problèmes et les besoins.

L'ACAM représente et défend les intérêts professionnels de ses membres auprès des instances administratives, juridiques et professionnelles. Néanmoins, la présidente tient à apporter son aide, dans la mesure du possible, à l'ensemble des commerçants et artisans qui la sollicitent.

Recherche de nouveaux commerçants

Nous recherchons de nouveaux commerçants, volants ou abonnés pour nos marchés. Les candidatures sont à adresser à l'attention de Monsieur Le Maire, 7-11, place Jean Mermoz, 93 370 Montfermeil.

Infos pratiques

i Renseignements auprès du service Commerces & artisanat au 01 41 70 70 44

L'ACAM possède un vaste réseau d'acteurs économiques et institutionnels contribuant à l'implantation et au développement d'activités. Elle est un interlocuteur privilégié de la municipalité et de l'Établissement Public Territorial Grand Paris – Grand Est.

Afin d'alimenter et dynamiser son réseau, l'association organise et participe à différents événements tout au long de l'année. Lors de ces moments conviviaux et fédérateurs, elle encourage les commerçants et artisans à échanger et collaborer sur différentes thématiques. Adhérer à l'ACAM permet également aux indépendants de rompre avec un sentiment d'isolement en leur fournissant un panel de clients, d'acteurs et de partenaires indispensables à leur essor.

> Adhérer à l'ACAM

Tous les artisans et les commerçants de Montfermeil peuvent, s'ils le désirent, rejoindre l'ACAM. Pour devenir membre, contactez simplement la présidente, qui vous expliquera les démarches.

Infos pratiques

i Renseignements auprès du service Commerces et Artisanat
☎ 01 41 70 70 44

Le saviez-vous ?

La ville organise des animations sur vos marchés à l'occasion des différentes fêtes qui ponctuent l'année (par exemple la Fête des mères, le Beaujolais nouveau, Noël...). Rendez-vous sur vos marchés pour en profiter !



Santé

> Groupe Hospitalier Intercommunal (GHI) Le Raincy-Montfermeil

Équipements et spécialités médicales

Avec une capacité de 635 lits et places, le GHI est constitué d'un hôpital entièrement dédié à la MCO (Médecine, Chirurgie et Obstétrique), accueillant tous les services de gériatrie (Centre de Moyen et Long Séjour Les Ormes) et d'un service d'urgences adultes et enfants dont un service mobile d'urgences (SMUR). L'hôpital a développé des spécialités médicales de pointe :

- > cardiologie,
- > pneumologie,
- > gastro-entérologie,
- > gériatrie,
- > activité médico-chirurgicale de cancérologie.

L'hôpital de Montfermeil dispose d'un plateau technique adapté aux missions de médecine nucléaire, radiothérapie, IRM, scanner, cardiologie et rythmologie interventionnelle.

Un espace de rencontres et d'information (ERI) sur le cancer reçoit les patients et leurs proches sans rendez-vous le lundi et jeudi de 8 h 30 à 13 h et de 14 h à 17 h, dans le hall d'accueil de l'hôpital : 01 41 70 86 66 ou eri@ch-montfermeil.fr.

Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)

En 2016, le GHI le Raincy-Montfermeil a été désigné comme établissement-support du GHT 93 Est. Il regroupe les hôpitaux Robert Ballanger (Aulnay-sous-Bois), André Grégoire (Montreuil) et est associé au CHU

Avicenne - J. Verdier - R. Muret et à l'EPS Ville Evrard pour la psychiatrie. Ce groupement donne un meilleur accès au soins et répond au mieux aux besoins de santé de son bassin de population.

Consultations "d'éducation thérapeutique"

Le GHI développe des consultations pour accompagner le patient et son entourage à mieux comprendre la maladie chronique et les traitements pour améliorer la qualité de vie. Les programmes d'éducation thérapeutique proposés :
 > École de l'Asthme

- > Réhabilitation Respiratoire
- > Syndrome d'Apnées du Sommeil
- > Obésité et diabète
- > Diabète gestationnel sous insuline

Infos pratiques

📍 10, rue du Général Leclerc
 ☎️ 01 41 70 80 00
 🌐 www.ch-montfermeil.fr

Numéros d'urgence

Police secours

☎️ 17

Suicide

☎️ 0 825 120 364

Pompiers

☎️ 18

Enfance maltraitée

☎️ 119

Samu

☎️ 15

Violences conjugales

☎️ 3919

Secours (Europe)

☎️ 112

Femmes battues

☎️ 01 55 89 00 88 / 01 48 47 44 21

SAMU Social-Urgences sans abri

☎️ 115

Viols

☎️ 0 800 05 95 95

GHI Le Raincy-Montfermeil

☎️ 01 41 70 80 00

Victimes

☎️ 08 842 846 37

Centre anti-poison

☎️ 01 40 05 48 48

Sida Info Service

☎️ 00 840 800

Urgences psychiatriques

☎️ 01 41 70 81 78

Drogues alcool tabac

☎️ 113

Dentaires

☎️ 01 43 37 51 00

Amitiés

☎️ 01 42 96 26 26

Médecins

☎️ 01 47 07 77 77 / 36 24



Retrouvez les numéros d'urgence en ligne



> Maison médicale de garde

Située à proximité immédiate de l'hôpital de Montfermeil, la maison médicale de garde assure les consultations en médecine générale tous les jours y compris les week-ends et jours fériés, pendant les horaires de fermeture des cabinets médicaux de ville, sans prise de rendez-vous.

Infos pratiques

- 📍 6, rue du Général-Leclerc
- 🕒 Du lundi au vendredi de 20 h à minuit, le samedi de 12 h à minuit et le dimanche et les jours fériés de 8 h à minuit.
- ☎️ 01 48 66 38 19
- 🌐 maison-medicale-de-garde-general-practitioner.business.site

> Handicap

Déplacement et accessibilité

> Pam 93

Service public de transport collectif à la demande destiné à toute personne résidant en Seine-Saint-Denis et présentant une invalidité au taux de 80% minimum. Il les transporte partout en Île-de-France.

Infos pratiques

- ☎️ 0810 0810 93 (N° Azur: prix d'un appel local depuis un poste fixe)
01 41 55 50 31
- @ contact@pam93.info
- 🌐 www.pam93.info

Travailleurs en situation de handicap

Pour les personnes reconnues «travailleurs handicapés», il leur faut déposer un dossier à la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Infos pratiques

- 📍 1-3, promenade Jean-Rostand
93 000 Bobigny
- ☎️ 01 48 95 00 00

> Don du sang



Montfermeil s'engage depuis de nombreuses années dans le don de sang, irremplaçable et indispensable pour sauver des vies, aux côtés de l'Établissement Français du Sang (EFS).

- 📄 Les conditions pour donner votre sang sur www.dondesang.efs.sante.fr
- 📅 Sur rendez-vous sur mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr



[Retrouvez les prochaines dates de collectes en ligne](#)

> Actions de prévention

Protection Maternelle et Infantile (PMI)



Ce service du Conseil Départemental a pour mission le suivi des grossesses, le planning familial, le suivi médical des enfants de moins de 6 ans, les bilans de santé des enfants âgés de 4 ans à l'école, les agréments et le suivi des assistantes maternelles, la protection de l'enfance (aide sociale à l'enfance), le contrôle des établissements accueillant de jeunes enfants, le soutien à la parentalité... Les professionnels: médecins, sages-femmes, puéricultrices, auxiliaires de puériculture, psychomotricien(nes), conseillères conjugales et psychologues vous y accueillent. Gratuit et ouvert à tous. Un suivi et un soutien à domicile peuvent être proposés.

Infos pratiques

📍 PMI du Centre

64, rue Henri Barbusse

☎ 01 71 29 23 05

📍 PMI Berthe Morisot

11, rue Berthe Morisot

☎ 01 71 29 20 95

Le saviez-vous ?

> Dépistage du cancer du sein

Le Comité départemental des Cancers 93 adresse une lettre d'invitation au dépistage du cancer du sein à toutes les femmes âgées de 50 à 74 ans, avec la liste des radiologues agréés du département. La mammographie à réaliser tous les 2 ans est prise en charge à 100 % par l'assurance maladie, sans avance de frais.

> Octobre rose

La ville accompagne et soutient ses différents partenaires: la Ligue contre le cancer, l'Association Horizon cancer, le GHI et le CDC 93, pour proposer des animations et un dépistage gratuit.

📍 Service Santé au 01 41 70 79 45

> Dépistage du cancer colorectal

Les hommes et les femmes âgés de 50 à 74 ans sont invités tous les 2 ans par un courrier du Comité départemental des Cancers 93 à consulter leur médecin traitant qui les orientera vers le dépistage adapté à leur niveau de risque. Dans 80 % des cas, il remettra un kit de dépistage du cancer colorectal à réaliser à domicile dont les analyses en laboratoire sont prises en charge sans avance de frais.

> Mars bleu

L'équipe du service de gastro-entérologie du GHI se mobilise tous les ans durant le mois de promotion du dépistage du cancer colorectal.

📍 GHI Le Raincy-Montfermeil au 01 41 70 80 00

Dépistages des infections sexuellement transmissibles (IST)

Le Centre de Dépistage Anonyme et Gratuit (CDAG) du GHI effectue le dépistage des infections sexuellement transmissibles (VIH, hépatites B et C, etc.).

Infos pratiques

- 📍 10, rue du Général Leclerc
- 📞 Prélèvements sans rendez-vous du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Remise des résultats sur rendez-vous.

Addictions : drogues, tabac, alcool

> **Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie en ambulatoire (CSAPA)**



Répond aux personnes confrontées à une addiction à l'égard des drogues illícites, à l'alcool, aux médicaments ou à une pratique excessive (jeux, anorexie, boulimie...). Les consultations sont gratuites et anonymes.

Infos pratiques

- 📍 GHI Le Raincy-Montfermeil
10, rue du Général Leclerc
- 📞 01 41 70 80 00
- 🌐 www.ch-montfermeil.fr

Mal-être et souffrance psychologique



Ressentir un profond mal-être accompagné de souffrance doit alerter et permettre de se faire aider. Il est important de trouver quelqu'un avec qui en parler et qui sera en mesure d'écouter les difficultés, comme un médecin ou un psychologue. Pour les enfants et jeunes scolarisés, la médecine scolaire peut vous écouter, vous accompagner et vous orienter.

> Consultation de psychiatrie

- 📍 GHI Le Raincy-Montfermeil
10, rue du Général Leclerc
- 📞 01 41 70 81 78

> Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP)

Structure légère intermédiaire entre l'hôpital de jour et le centre médico-psychologique, il assure par une approche multidisciplinaire, l'accueil et la prévention, les soins psychiatriques et psychothérapies, les activités favorisant la réadaptation et la réinsertion des patients stabilisés. Le centre permet de lutter contre l'isolement et de développer du lien social des personnes en contact avec la psychiatrie.

Infos pratiques

- 📍 59, avenue du Général Leclerc
- 📞 01 43 30 67 07

> Union Nationale des Amis et Familles de Maladies Psychiques (UNAFAM)

Accueille, soutient, informe et oriente les familles confrontées aux troubles psychiques d'un des leurs. Cette association contribue à l'élaboration de la politique de santé dans le domaine psychique.

Infos pratiques

📍 42, avenue des Pervenches

☎ 01 43 09 30 98

🌐 www.unafam93.org

> Association Médico-psychologique d'Informations et de Conseils aux Adolescents (AMICA)

La Maison des Adolescents est dédiée aux jeunes de 10 à 21 ans, à leurs parents et aux professionnels concernés. Structure d'accueil, d'écoute, d'information, d'orientation et de prise en charge, elle a une vocation généraliste et une équipe pluridisciplinaire.

Infos pratiques

📍 4, allée Albert Camus
93 390 Clichy-sous-Bois

☎ 01 43 88 23 64

🌐 www.mda93amica.fr

> Tête à tête – Espace de prévention pour les jeunes

Lieu d'écoute et d'information destiné aux 13-25 ans: « bien vivre » sa vie d'adolescent, sexualité, alcool, tabac, drogues... Éducateur, animateur et psychologue privilégient l'écoute et le dialogue autour de la de prévention et le bien-être des jeunes.

Infos pratiques

📍 Centre commercial Rosny 2
Avenue du Général de Gaulle
93 117 Rosny-sous-Bois

☎ 01 48 12 01 01 / 01 48 55 25 70

@ teteatete@cg93.fr

🌐 www.seine-saint-denis.fr/tete-a-tete

> Annuaire de santé



• Professionnels et santé

• Associations solidarité et santé



Retrouvez les annuaires
en ligne



- 📍 Vous êtes un professionnel de santé installé à Montfermeil ou une association et souhaitez apparaître dans un des ces annuaires, contactez le service Santé au 01 41 70 79 45.



Solidarité & actions sociales

> Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS est un établissement public communal chargé de mettre en œuvre la politique sociale de la ville. Cette structure de proximité s'adresse à tous les Montfermeillois, notamment les plus fragiles ou les plus isolés. Certains services sont soumis à des conditions de ressources et/ou d'éligibilité.

Infos pratiques

📍 19, rue de la Tuilerie

☎ 01 41 70 70 64



Retrouvez les horaires
d'ouverture en ligne

Accueil et instruction

> Domiciliation

Fournir une adresse administrative aux personnes sans domicile stable ou fixe.

> Aides extra-légales

Bons alimentaires, orientation vers les épiceries sociales et solidaires, etc.

> Aides légales

Aides aux démarches et constitution de dossiers de demandes d'aides (RSA, MDPH, APA, AAH, etc.).

> Aide à l'énergie et aux fluides

Garantir l'accès à l'énergie (eau, gaz, électricité) aux ménages en situation de précarité.

Maintien à domicile

> Portage de repas à domicile

Livraison de repas à domicile pour les Montfermeillois se trouvant dans l'incapacité permanente ou temporaire de se mouvoir ou de confectionner leur repas.

> Service d'aide à domicile (conventionné APA)

Favoriser ou maintenir l'autonomie des personnes âgées pour leur permettre de continuer à vivre chez elles. Service destiné aux personnes de 65 ans et plus.

Animations et lien social



> Activités et loisirs

Thés dansants, après-midi jeux de société, visites culturelles, conférences, ateliers créatifs, etc.

> Activités intergénérationnelles

Activités tout public (seniors, familles isolées) : ateliers, goûters, barbecue, etc.

> Visites de convivialité

Maintien du lien social avec les seniors et les plus isolés en partenariat avec les associations du secteur.

> Repas des vœux aux seniors et sorties d'été

Activités destinées aux personnes de 65 ans et plus.

Solidarité

> Navette municipale pour la mobilité des seniors

Permettre aux seniors de se déplacer dans Montfermeil. Service destiné aux personnes de 65 ans et plus sur rendez-vous 48 h à l'avance.

i Informations pratiques p.76

> Plan canicule et grand froid

Prévenir les risques d'une canicule ou d'un épisode hivernal rigoureux pour les personnes isolées et vulnérables inscrites au fichier dédié. Veille téléphonique et physique auprès des plus fragiles.

i Informations pratiques p.79

Le saviez-vous ?

Le CCAS vous aide et vous conseille dans vos démarches et demandes pour obtenir des aides :

> Obligations alimentaires

> **Placements en maison de retraite ou en foyer pour personnes handicapées**

> **Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**

> **Le forfait Améthyste** est destiné aux personnes âgées de plus de 60 ans et aux personnes en situation de handicap (à partir de 18 ans) résidant en région Ile-de-France, sous conditions de ressources ou de statut (anciens combattants, veuves de guerre, etc.). Il est attribué sous conditions de ressources, et permet de se déplacer de manière illimitée sur tous les modes de transport du réseau (Métro, RER, Bus, Tramway). Les bénéficiaires de ce forfait doivent payer une participation financière.

> **Le RSA** (Revenu de Solidarité Active) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle.

i Renseignements auprès du CCAS au 01 41 70 70 64.

> Seniors et personnes à mobilité réduite

Rester le plus longtemps possible à son domicile



> Maintien à domicile

La possibilité pour les personnes âgées seules et/ou en perte d'autonomie de continuer à rester chez elles. Bien vivre à domicile, c'est aussi choisir le lieu de vie en fonction de ses attentes et de ses besoins. Il permet de soutenir les personnes âgées dans leurs tâches quotidiennes : aide au lever et au coucher, préparation et aide à la prise de repas, courses, travaux courants d'entretien du logement. C'est aussi un soutien moral.

i Renseignements auprès du CCAS au 01 41 70 70 64.

> Portage de repas à domicile

Ce service est destiné aux personnes se trouvant dans l'incapacité permanente ou temporaire de se mouvoir, de composer ou d'effectuer correctement des repas équilibrés. Le coût du repas varie en fonction des ressources de la personne.

i Plus d'informations auprès du CCAS au 01 41 70 70 64.

> Téléassistance

Ce dispositif d'assistance à distance permet de mettre en relation une personne

isolée via un médaillon relié à une centrale de veille fonctionnant 24 h/24 et 7 j/7. Son abonnement mensuel s'élève à 8,89 €.

i Renseignements auprès du CCAS au 01 41 70 70 64.

> Aides à l'adaptation du logement

Pour vivre longtemps et en toute sérénité chez vous, des travaux d'adaptation, facilitant la vie au quotidien, sont nécessaires (remplacement de la baignoire par une douche de plain-pied, installation d'un monte-escalier électrique...)

L'Anah (agence nationale de l'habitat) peut financer jusqu'à la moitié de vos travaux et vous accompagner dans toutes les étapes de votre projet, sous réserve que votre logement ait plus de 15 ans à la date d'acceptation de votre demande d'aide. Si ces travaux permettent une baisse de la consommation énergétique de votre logement d'au moins 25%, la prime « Habiter Mieux » peut vous être attribuée.

i www.anah.fr/proprietaires/proprietaires-occupants/les-conditions-de-res-sources/

i Renseignements auprès du service Ville Vie Nature au 01 41 70 79 00.

Se déplacer

> Navette municipale pour la mobilité des seniors

Ce service gratuit est réservé aux habitants de Montfermeil âgés de 65 ans et plus souhaitant se déplacer dans la ville.

Infos pratiques

i Du lundi au vendredi selon disponibilités.

i Réservation obligatoire auprès du CCAS au plus tard 48 h avant le déplacement

i 01 41 70 70 64

> La Pam 93

Service de transport à la demande réservé aux habitants de Seine-Saint-Denis, couvrant l'ensemble de l'Île-de-France.

i Fonctionnement, inscription, réservation et tarifs au 0 810 0 810 93.

> Le forfait Améthyste

Voir encadré p.77

> L'Allocation Chèque-taxi

Elle est destinée aux personnes retraitées non imposables, aux anciens combattants, aux veuves de guerre ou encore aux personnes handicapées percevant l'allocation adulte handicapé ou une pension d'invalidité deuxième ou troisième catégorie. Elle est accordée pour un an et renouvelable au vu des justificatifs de déplacement de l'année précédente. La demande doit être faite auprès du CCAS ou au Conseil Départemental.

i Renseignements auprès du CCAS au 01 41 70 70 64.

Vivre en maison de retraite ou médicalisée



> Établissement public de santé « Les Ormes »

• L'unité moyens séjours accueille les patients dont l'état nécessite une réadaptation avant leur retour à domicile ou dans une institution.

Prévention canicule



Prévenir les risques d'une canicule pour les personnes isolées et vulnérables inscrites au fichier dédié. Le CCAS procède à une action de recensement des personnes isolées et vulnérables afin de favoriser l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement du plan départemental d'alerte et d'urgence. Durant les épisodes caniculaires, le CCAS assure une veille physique et téléphonique auprès des plus fragiles (notamment distribution de bouteilles d'eau et prêt de ventilateur).

Infos pratiques

i Inscription sur le fichier dédié auprès du CCAS, 19, rue de la Tuilerie, au 01 41 70 70 64 ou en ligne.



**Inscription au fichier
canicule sur
Mes démarches en ligne**



• L'unité long séjour prend en charge principalement les personnes de plus de 60 ans, dépendantes physiquement ou psychiquement et résidentes de Montfermeil ou des communes avoisinantes.

Infos pratiques

📍 13, place Jean Mermoz
☎️ 01 45 09 70 00

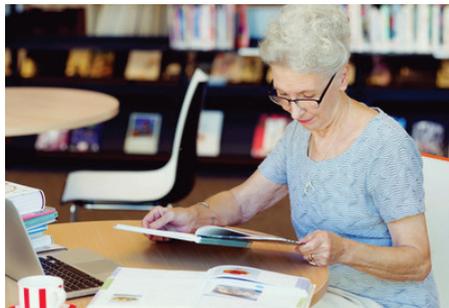
> EHPAD ARPAVIE - Résidence des Docteurs Gaston et Paule Simon

Établissement accueillant des personnes âgées dépendantes. Les Montfermeillois et les adhérents des caisses de retraite bénéficient d'un droit de priorité (CARCEPT, CNRBTPIC, CPM, IRRAPRI, ORGANIC, RATP, RESURCA).

Infos pratiques

📍 2, rue de la Tuilerie
☎️ 01 43 30 03 03

Se distraire et se détendre



Inscription au fichier
3^e âge du CCAS sur
Mes démarches en ligne



> Activités et sorties culturelles

Le service Culturel met en place toute une programmation de manifestations culturelles sur la ville mais également à l'extérieur. Toute l'année, il propose des sorties en journée et en soirée mais également des week-ends dans les régions de France. Les seniors sont également invités à se rendre à la médiathèque du Petit Prince.

📍 Plus d'informations p.110



Retrouvez les activités culturelles
municipales et associatives
en ligne

> Activités du CCAS

📍 Plus d'informations p.77

> Cours d'informatique

L'Espace J propose toute l'année des cours d'informatique dédiés aux seniors débutants. Il propose également des stages d'initiation d'une semaine pendant les vacances scolaires.

Infos pratiques

📍 Espace Jeunesse
63, avenue Jean Jaurès
☎️ 01 45 09 64 00
🕒 Lundi, jeudi et vendredi de 10 h à 12 h
ou de 14 h à 16 h
€ Participation financière requise

> Cours de gymnastique seniors

Le service des Sports anime des cours de gymnastique pour les seniors.

📍 Renseignements auprès du CCAS au
01 41 70 70 64.

> Associations du 3^{ème} âge

Activités organisées tout au long de l'année pour les seniors.

• Les Amis du 3^{ème} âge

📍 1, place Jean-Mermoz

☎ 01 43 30 01 82 / 06 60 77 87 04

• L'UNRPA (Union Nationale des Retraités et Personnes Âgées)

📍 Forum Léopold Sédar Senghor

55-63, boulevard Bargue

☎ 06 60 77 87 04

• Mouvement chrétien des retraités

📍 109, avenue des Mésanges

☎ 01 43 30 39 02

> Associations Solidarité et Santé

Retrouvez les annuaires des associations Solidarité et Santé en ligne

**Contacts utiles****> Circonscription départementale de service social**

Pour informer et aider (difficultés personnelles, familiales ou sociales, accès aux droits...)

📍 2, rue Maryse Bastié

☎ 01 71 29 56 45

🕒 Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30 (16 h 30 le vendredi). Fermé le lundi matin.

> Tout à Dom services

📍 38, rue Henri Barbusse

☎ 01 43 32 02 18

> ADS SSIAD

📍 23-25 avenue des Frères Lumière

☎ 09 73 52 43 00

> Presta dom

📍 37, rue du Général de Gaulle

☎ 01 76 43 14 69

> Axeo Services

📍 1, avenue des Hortensias

☎ 01 45 09 88 51

> Association Développement Sanitaire

📍 23-25, avenue des Frères Lumière

☎ 09 73 52 43 00

> ADISPAD (Association pour les Droits, l'Information, le Soutien des Personnes Âgées Dépendantes)

📍 4, rue Anatole France

93390 Clichy-sous-Bois

Sécurité & tranquillité publique



Infos utiles

Police municipale

📍 4, rue de la Haute Futaie
93370 Montfermeil
☎️ 01 41 70 70 77

Après 22h et en cas d'urgence,
appelez le 17 !

Commissariat de Police de Clichy-sous-Bois

📍 1, carrefour des Libertés
93390 Clichy-sous-Bois
☎️ 01 82 46 60 00

> Sécurité

Police municipale

La ville a recours à plusieurs dispositifs pour répondre aux besoins des habitants en matière de sécurité et de tranquillité publique. Ces derniers sont encadrés par la Police municipale.

> Voisins vigilants



Pour lutter contre la délinquance, Montfermeil a mis en œuvre le dispositif gratuit « Voisins Vigilants » qui rassemble des personnes volontaires par quartiers pour agir ensemble contre les cambriolages, les actes de délinquance et les agressions. Si en tant que « Voisins Vigilants » vous observez ou constatez un fait inhabituel ou suspect, informez par SMS ou par mail votre communauté de

quartier et votre référent. Les services de police sont destinataires de toutes les alertes.

Infos pratiques

- 📍 Informations auprès de la Police municipale
- 🌐 www.voisinsvigilants.org
- 📱 Application téléchargeable sur ▶ Google play et 🍏 App store

> Opération Tranquillité Vacances



Que vous soyez locataire ou propriétaire, la Police municipale propose de surveiller gratuitement votre habitation, durant votre absence, pendant les congés scolaires. Une patrouille passera plusieurs fois par semaine afin d'apporter une vigilance particulière auprès des pavillons et appartements signalés.

Toutefois, soyez vigilants sur la sécurisation de votre lieu d'habitation. Il appartient à chaque résident de prendre des mesures de sécurité en mettant en place différents dispositifs appropriés: renforcement de la sécurisation des portes et des fenêtres, pose d'un système d'éclairage extérieur et/ou d'une alarme, etc. Prévenez également votre voisinage en cas d'absence pour assurer le ramassage du courrier, le branchement d'appareils d'éclairage ou d'un poste de radio, etc.

Infos pratiques

📌 Inscription au poste de Police municipale ou au Commissariat de Clichy-Montfermeil muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile au mini-

Le saviez-vous ?

> Vidéoprotection

Des caméras de vidéosurveillance, reliées à un Centre de Supervision Urbaine (CSU) dans les locaux de la Police municipale, ont été installées en différents endroits de la ville afin de permettre aux agents de la police municipale d'intervenir dans les meilleurs délais en cas d'infractions ou d'incident sur la voie publique. Seuls sont filmés la voie publique et les bâtiments communaux.

Un transfert de 100% des données est assuré vers le Commissariat de la Police nationale à Clichy-sous-Bois.

> Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD)

Ce conseil réunit les acteurs locaux concernés par la prévention et la lutte contre l'insécurité territoriale. Le Maire, le Préfet, le Procureur, l'inspecteur d'académie, les chefs d'établissements scolaires, les bailleurs sociaux, les transporteurs, les forces de l'ordre y participent avec pour objectifs:

- > élaborer la politique locale de sécurité,

- > développer des actions collectives, concrètes et ciblées de prévention de la délinquance et de lutte contre l'insécurité,

- > suivre et évaluer les procédures de stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance,

- > concrétiser des fiches actions.

mum 48 heures avant votre départ.

> Réserve communale de sécurité civile

Créée en 2009 et rattachée à la Police municipale, la Réserve communale de sécurité civile (RCSC) est composée de 15 bénévoles. Activée exclusivement par le Maire, elle participe au soutien et à l'assistance de la population, à l'appui logistique et au rétablissement des activités en cas de sinistre. Cette réserve est particulièrement sollicitée dans le cadre des événements municipaux, notamment pour aider à sécuriser des accès ou à fluidifier la circulation.

i Nous sommes toujours en recherche de bénévoles. Informations auprès de la Police municipale. Nous vous remercions par avance pour votre engagement citoyen.

Commissariat de Clichy-sous-Bois

Montfermeil dépend du commissariat de Clichy-sous-bois, où de nombreux fonctionnaires se relaient jour et nuit, afin d'assurer votre sécurité 24 h/24 et 7 j/7.

Infos pratiques

📍 1, carrefour des Libertés
93390 Clichy-sous-Bois
☎ 01 82 46 60 00

En cas d'urgence, privilégiez le 17 !

Maison de Justice et du Droit (MJD)



Témoign ou victime d'une maltraitance ? Pour tout connaître sur vos droits en cas de malveillance, vous pouvez vous rendre à la Maison de Justice et du Droit. La Maison de la Justice et du Droit a une triple mission :

- > l'information du citoyen ;
- > la médiation pénale ;
- > l'aide aux victimes.

Des intervenants sont présents pour vous informer gratuitement sur toute question juridique (avocat, conciliateur de justice, notaire, huissier, etc.).

Infos pratiques

📍 Écopôle - 4 bis, allée Romain Rolland
93390 Clichy-sous-Bois
☎ 01 41 70 38 20
🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Porter plainte

> Déposer une pré-plainte en ligne

🌐 www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

> Porter plainte auprès du commissariat de Clichy-Montfermeil

📍 1, carrefour des Libertés

93390 Clichy-sous-Bois

> Déposer une main courante à la Police municipale

📍 4, rue de la Haute Futaie
93370 Montfermeil

> Prévention

Contre les malveillances et violences envers les femmes

Retrouvez le guide réalisé par la ville destinées aux victimes de violences dans les services municipaux accueillant du public (Hôtel de ville), dans les pharmacies et chez les professionnels de santé de Montfermeil (médecins traitants, hôpital, PMI), au commissariat de Clichy-Montfermeil et au poste de Police municipale.



Ce guide discret (format poche) répertorie les coordonnées des structures et des associations présentes dans la ville et qui pourraient vous aider si vous êtes victime de violence(s).

Infos pratiques

- ☎ 3919
- 🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 22 h et samedi, dimanche et jours fériés de 9 h à 18 h
- 📞 Appel anonyme ne figurant pas sur les factures de téléphone

Contre les malveillances et violences envers les personnes vulnérables

> **Les personnes âgées sont trop souvent les victimes de vols de sacs-à-mains, de cambriolages, d'agressions physiques et verbales...** Soyez vigilants lorsqu'une personne inconnue sonne à votre porte et lorsque vous voyez des individus errant dans les rues ou les zones pavillonnaires sans but précis.

📍 Contactez le commissariat de Clichy-Montfermeil au 01 82 46 60 00, en étant le plus précis possible sur le lieu où se trouvent les individus suspects et sur leur signalement (taille, couleur de peau, vêtements, signes distinctifs).

> Maltraitance des personnes vulnérables (personnes âgées, porteuses d'un handicap)

De nombreux adultes vulnérables subissent des maltraitements aux formes multiples : physiques, psychologiques ou encore financières, dont les effets peuvent avoir des conséquences graves sur les personnes en situation de fragilité. Ces violences apparaissent comme des actes anodins, mais lorsqu'ils s'amplifient et s'accroissent, ils créent des conditions d'isolement et de souffrance. Il peut s'agir aussi de négligence, conduisant à ne pas satisfaire les besoins essentiels des personnes vulnérables. Pour signaler ces actes, il existe un nu-

Victime de malveillance ou de problèmes de voisinage ?

L'unité et l'accompagnement du Délégué à la Cohésion « Police Population » (DCPP) au Commissariat de Clichy-sous-Bois vous aide à obtenir les renseignements nécessaires à vos demandes pour faire valoir vos droits.

Infos pratiques

- ☎ 06 46 35 50 63
- 📍 L'intervenant DCPP peut se déplacer à votre domicile sur rendez-vous

méro national contre la maltraitance des personnes âgées et des personnes handicapées.

Infos pratiques

☎ 39 77 du lundi au vendredi de 9 h à 19 h (coût d'un appel local depuis un téléphone fixe)

> Vandalisme et nuisances sonores

Vandalisme



> Lutte contre le vandalisme

Les auteurs de ces actes encourent de fortes amendes, des travaux d'intérêt général, voire des peines de prison. Nous en appelons au sens des responsabilités pour faire de Montfermeil une ville propre et agréable.

i Si vous êtes témoin d'un acte de ce

type, contactez le commissariat de Clichy-Montfermeil au 01 82 46 60 00 ou la police municipale au 01 41 70 70 77.

Nuisances sonores

Merci de vous référer aux règles de bon voisinage p.92.

> Règlementation pour les animaux en ville

Propriétaires d'animaux : quelles obligations ?

> Identification de votre animal par puce électronique ou tatouage

Pensez à actualiser les cartes d'identification en cas de changement de coordonnées ou de propriétaire. Cette démarche permet de vous contacter en cas de fugue de l'animal. Si un animal est trouvé errant sur la voie publique, et que le propriétaire ne peut pas être identifié, l'animal sera soit mis à l'adoption, soit euthanasié.

> Déclaration des volatiles

Dans le cadre de la prévention de la grippe aviaire, vous devez déclarer en mairie vos oiseaux (y compris les poules

Réglementation pour les chiens de 1^{ère} et 2^e catégories

Ne peuvent détenir ces chiens :

- > les personnes de moins de 18 ans,
- > les personnes majeures sous tutelle,
- > les personnes ayant été condamnées pour crime ou violence,
- > les personnes auxquelles le maire a déjà retiré la garde d'un chien parce qu'il représentait un danger pour les personnes ou les animaux domestiques.

Ne pas respecter une de ces conditions constitue un délit passible de 3 750 € et de 3 mois de prison.



Réglementation complète en ligne

et autres volailles).

Infos pratiques

i Formulaire est à remplir auprès de la Police municipale.

> Déclaration des ruches

La déclaration auprès du ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation est obligatoire dès la première colonie détenue pour tous les apiculteurs. Il est tenu de déclarer chaque année, entre le 1^{er} septembre et le 31 décembre, les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, quelle que soient leur taille.

Infos pratiques

globe Déclaration en ligne sur www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr ou en remplissant le formulaire Cerfa 13995*04 et en l'envoyant à : DGAL - Déclaration de ruches 251, rue de Vaugirard 75732 Paris cedex 15



Réglementation complète
en ligne

Errance des animaux (chiens et chats)

Parce qu'ils peuvent entraîner des perturbations sur la voie publique, **les chiens et les chats font l'objet de plusieurs mesures visant à sécuriser la chaussée :**

> Il est interdit de laisser divaguer les animaux sur la voie publique ainsi que dans les parcs et jardins.

> Les chiens ne peuvent circuler sur la voie publique, en zone urbaine, que s'ils sont tenus en laisse.

> Il est interdit de laisser l'animal déposer ses excréments sur la voie publique, les

trottoirs ou les jardins publics.

> Les animaux domestiques ne doivent pas troubler la tranquillité publique, notamment par des aboiements ou miaulements intempestifs.

> Si votre animal est capturé sur le territoire de la commune,

il sera saisi et gardé en fourrière pendant un délai de 8 jours ouvrés et francs. Vous devrez régler les frais de fourrière d'un montant de 89 €, les frais éventuels de vétérinaire, les frais de capture s'élevant à 200 € par capture et par animal et le cas échéant, une amende de 35 € pour divagation.

> Procédure

Dès lors qu'un animal errant, dangereux ou blessé est capturé par les services de la Police municipale, le Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal (SACPA) est contacté pour la prise en charge de l'animal.

Rappel : la non reprise de l'animal par son propriétaire constitue un abandon réprimé par l'article 521-1 du code pénal. Le contrevenant est passible d'une amende de 30 000 euros et de 2 ans d'emprisonnement.

Infos pratiques

📍 SACPA - D934 - Lieu-dit Le Paré 77120 Chailly-en-Brie

☎ 01 64 75 49 74

🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30 ainsi que le samedi de 9 h à 13 h.

Circuler & stationner

Gare éco-bus



La gare routière (livraison prévue début 2021) sera le centre névralgique des correspondances de transports en commun. Les principales lignes de bus y seront regroupées permettant ainsi à ses usagers de réaliser une correspondance simple et rapide avec le tramway T4 à son terminus « Hôpital Montfermeil ».

> Correspondances



> Circuler

En voiture ou en moto

- > **Depuis Paris-Porte de Bagnole**: prendre l'autoroute A3 direction Lille.
- > **Depuis Marne-la-Vallée**: prendre la N34.

Infos pratiques

- i** Préparez votre déplacement sur www.viamichelin.com ou www.mappy.fr
- i** Consultez l'état du trafic en Île-de-France en temps réel sur www.sytadin.fr



Retrouvez le plan de la ville
en ligne



En transports en commun

Montfermeil est desservie par un réseau de transports en commun complet permettant de se déplacer dans la ville, en Île-de-France et jusqu'à Paris.

Infos pratiques

- i** Préparez facilement votre déplacement sur www.vianavigo.com ou www.transilien.com (SNCF : 08 91 36 20 20) ou www.ratp.info (RATP : 0 892 68 77 14)

En vélo

La Ville dispose actuellement de 7 kilomètres de pistes cyclables permettant aux Montfermeillois de se déplacer facilement sur la commune. Ce réseau est en cours d'élargissement afin de couvrir un maximum de territoire.

Navettes gratuites

> La navette municipale

Ce service gratuit est réservé aux habitants de Montfermeil âgés de 65 ans et plus souhaitant se déplacer dans la ville.

Infos pratiques

- 🕒** Du lundi au vendredi selon disponibilités.
- 📅** Réservation obligatoire auprès du CCAS au plus tard 48 h avant le déplacement
- ☎️** 01 41 70 70 64

> La Pam 93

Service de transport à la demande réservé aux habitants de Seine-Saint-Denis, couvrant l'ensemble de l'Île de France.

Infos pratiques

- i** Fonctionnement, inscription, réservation et tarifs au 0 810 0 810 93

Aide pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique



Île-de-France Mobilités subventionne l'achat de votre vélo à assistance électrique à hauteur de 50% du prix d'achat et dans la limite de 500 euros. Pour bénéficier de cette aide vous devez répondre aux conditions d'éligibilité suivantes: être majeur, habiter en Île-de-France, avoir acheté un vélo neuf (à partir du 1^{er} décembre 2019) et conforme à la réglementation en vigueur, avoir demandé les aides financières locales si elles existent

avant de faire votre demande à Île-de-France Mobilités.

> Obtenez votre attestation de non-subvention de la Ville

sur demande à contact@ville-montfermeil.fr

> Ensuite, créez votre compte et complétez la demande en ligne

sur <https://mes-demarches.iledefrance-mobilites.fr>

> Retrouvez plus d'informations et la liste des pièces justificatives à fournir

sur www.iledefrance-mobilites.fr/actualites/vae-aide-achat-500-euros

> Stationner

Stationnements gratuits et payants



Afin d'optimiser le stationnement, favoriser la rotation des véhicules et faciliter l'accès aux commerces, la Ville a pris soin de délimiter les zones de stationnement en adaptant les formes de stationnement au mode de vie actuel.

Le stationnement est réglementé du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 19h. Il est gratuit les dimanches et jours fériés.

> Zone bleue

Stationnement gratuit limité avec affi-

chage du disque de stationnement sur le tableau de bord.

> Arrêt minute

Stationnement gratuit limité avec présence du conducteur à bord ou à proximité immédiate du véhicule.

> Zone verte

Stationnement payant limité avec possibilité d'abonnement résidents et commerçants.

> Zone rouge

Stationnement payant limité.

> En l'absence de signalisation, le stationnement est alterné chaque quinzaine :

- côté impair du 1^{er} au 15 du mois ;
- côté pair du 16 à la fin du mois.

Le changement de côté s'opère le dernier jour de chacune de ces deux périodes entre 20 h 30 et 21 h.

À noter : en zone pavillonnaire, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) exige 2 places de stationnement par logement. Aussi, vous êtes invité à stationner vos véhicules au sein de votre propriété.

Stationnez avec votre mobile !

The logo for Flowbird, featuring the word "flowbird." in a lowercase, sans-serif font. The "f" is purple, "l" is blue, "o" is pink, "w" is blue, "b" is purple, "i" is blue, "r" is pink, "d" is blue, and the period is blue.

Payez où que vous soyez et évitez les files d'attente devant les horodateurs. Avec Flowbird vous pouvez payer votre stationnement avec votre

mobile ou votre ordinateur.

> Paiement rapide et sécurisé

> Prolongez la durée de votre stationnement à distance

> Trouvez rapidement une place disponible

Infos pratiques

📱 Application téléchargeable sur ▶ Google play et 🍏 App store
🌐 www.flowbird.fr

Pour les immeubles collectifs, la plupart sont équipés de parkings sous-terrains qui doivent être utilisés.

Infos pratiques

📍 Régie stationnement
4, rue de la Haute Futaie



[Retrouvez le plan des zones de stationnements réglementées en ligne](#)

Abonnements résidents et professionnels

Des tarifs préférentiels pour les résidents et les professionnels : abonnement en zone verte, bénéficiez d'une durée de stationnement de 24h.

Stationnements réservés aux personnes à mobilité réduite

Des emplacements sont réservés aux véhicules utilisés par les personnes à mobilité réduite en de nombreux endroits de la ville.

📌 Les personnes détentrices du macaron GIG-GIC qui se garent sur des places de stationnement payant n'ont pas à s'acquitter du montant de la redevance. L'usage d'une photocopie est strictement interdit et expose le contrevenant à des sanctions.

Petit rappel

Stop aux stationnements non réglementaires

> Stationnement très gênant

Le stationnement sur un trottoir, un passage piéton ou une piste cyclable est interdit. Il met en danger la circulation des piétons et des autres usagers de la voie publique.

> Stationnement sur une place réservée aux "personnes à mobilité réduite"

> Stationnement gênant de véhicule en double file

> Stationnement sur bateau

Le stationnement devant un bateau (garage, portail...) est interdit, y compris par le propriétaire des lieux.

> Stationnement sur une place arrêt minute

Le conducteur doit rester au commandes de son véhicule ou à proximité immédiate et respecter la durée maximale de 10 minutes.

> Absence du disque de stationnement en zone bleue

Le stationnement à durée limitée est réglementé par l'apposition sur le tableau de bord, coté trottoir, d'un disque de stationnement qui permet le contrôle de la durée.

Ces incivilités sont punies par la loi et sanctionnées par des amendes pouvant aller jusqu'à 135€.

Développement urbain

> Règles de bon voisinage



Pour la tranquillité et la santé des habitants et du voisinage, tout bruit causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution à l'intérieur ou à l'extérieur de toute habitation ou dépendance est interdit.

> Les travaux de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Horaires à respecter

Jours ouvrables	8 h 30 - 12 h 14 h 30 - 19 h 30
------------------------	------------------------------------

Samedi	9 h - 12 h 15 h - 19 h
---------------	---------------------------

Dimanche et jours fériés	10 h - 12 h
---------------------------------	-------------

> Vous avez des réclamations concernant des nuisances créées par votre voisin : bruits, odeurs, déchets ?

Voici la procédure à suivre :

> Aller voir le voisin pour discuter de la nuisance subie en lui proposant de venir constater par lui-même à votre domicile.

> S'il n'y a aucune amélioration, lui envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception en lui rappelant les démarches déjà effectuées.

> S'il n'y a aucune amélioration, demander au maire, par écrit, une médiation en rappelant toutes les démarches déjà effectuées et en joignant une copie des lettres envoyées ou saisir le président du tribunal civil.

> Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Le Plan Local d'Urbanisme a été approuvé en février 2017, puis modifié en mai 2018 et juin 2020 par le Conseil de Territoire. Initié au terme d'un cycle de grands travaux sur la ville, ce nouveau PLU permet, tout en respectant les orientations du Schéma Directeur de la Région Île-de-France (SDRIF), le Grenelle II, de repositionner Montfermeil au sein de la Métropole du Grand Paris, tant en terme d'habitat, d'urbanisme, d'attractivité, de loisirs, de culture que d'économie, tout en gardant comme axe prioritaire le maintien de notre cadre de vie.



[Téléchargez les documents du PLU en ligne](#)

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le PADD s'organise autour de 4 axes : positionner et faire rayonner le territoire au sein de la future métropole, développer et accompagner la mobilité physique et psychologique des personnes, faire de Montfermeil une ville durable, faire de la qualité de vie la marque de Montfermeil.

Mes démarches en ligne



[Démarches d'urbanisme disponibles sur Mes démarches en ligne](#)



- > Autorisation de travaux
- > Certificat d'urbanisme
- > Certificat de numérotage
- > Déclaration d'achèvement et de conformité
- > Déclaration préalable
- > Demande d'ouverture de chantier
- > Demande de copie de plans et de documents
- > Demande de modification de permis de construire
- > Demande de permis et autre autorisation d'urbanisme
- > Demande de renseignements concernant les copropriétés
- > Demande de transfert d'un permis délivré en cours de validité
- > Dossier de conformité des établissements recevant du public
- > Permis d'aménager
- > Permis de construire
- > Permis de démolir
- > Permis de diviser

Infos pratiques

www.ville-montfermeil.fr

> Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE)



Le plan de prévention du bruit dans l'environnement aide la collectivité à améliorer le cadre de vie des habitants et à lutter contre les nuisances sonores liées aux infrastructures.

En application de la loi européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, la Municipalité a décidé d'établir le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Il aide la collectivité à améliorer le cadre de vie des habitants.

Ce document illustre les bruits que la législation impose de mesurer, à savoir les zones de nuisances produites par les infrastructures routières, ferroviaires, aériennes, et par les établissements industriels classés. Il en résulte que l'exposition au bruit des Montfermeillois est majoritairement liée aux infrastructures routières. Pour autant, aucun bâtiment ni aucune population n'est soumis à des niveaux sonores très élevés.



[Téléchargez le document du PPBE en ligne](#)

> Hygiène et salubrité

Que faire lorsque votre logement est dégradé ?

> Vous êtes locataire

Envoyer un courrier en recommandé avec accusé de réception au propriétaire en listant tous les problèmes rencontrés dans le logement et en lui laissant un délai pour y remédier. S'il n'y a aucune amélioration, demander au Maire, par écrit, une intervention en rappelant toutes les démarches déjà effectuées et en joignant une copie des lettres envoyées à votre propriétaire (et reçues).

Cette plainte déclenchera la visite sur place d'un Inspecteur de Salubrité.

En cas de nécessité, une mise en demeure sera envoyée au propriétaire afin qu'il prenne toutes les mesures nécessaires pour faire cesser les désordres. Parfois, un arrêté préfectoral est pris: il peut alors prescrire des travaux plus complets, voir même interdire l'occupation du bâtiment.

> Vous êtes propriétaire

Vous pouvez bénéficier de subventions pour des travaux destinés à l'amélioration de l'habitat en matière de sécurité, salubrité, équipement, économies d'énergie, isolation acoustique, accessibilité et adaptation aux personnes handicapées. Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

i Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) au 0 820 15 15 15

Immeubles en ruine ou menaçants, comment agir ?

Lorsqu'un élément du bâti menace la sécurité des occupants d'un logement ou la sécurité publique, des techniciens peuvent se déplacer et prescrire si nécessaire, par arrêté municipal dit « de pé-

ril», les travaux à réaliser par le propriétaire.

Infos pratiques

Signalez votre situation à [contact@ville-montfermeil](mailto:contact@ville-montfermeil.fr)



Retrouvez tous les droits et devoirs des propriétaires et des locataires en ligne

Lutte contre les nuisibles: rongeurs et insectes

Afin de lutter contre la prolifération des nuisibles, la Ville de Montfermeil en partenariat avec l'Établissement Public Territorial, organise deux fois par an une campagne de dératisation et de désinsectisation dans les bâtiments communaux et le réseau d'assainissement de son territoire.

> **Si vous avez des insectes** (cafards, mouches, guêpes...) **ou des rongeurs**

dans votre logement, il vous appartient de faire intervenir une société de désinsectisation de votre choix.

> **Si vous avez des abeilles** dans votre jardin, vous devez contacter un apiculteur.

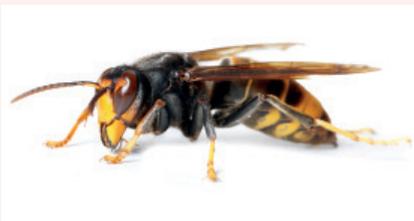
> **Si vous constatez la présence d'un nid de frelons sur le domaine public**, vous devez contacter les Services Techniques au 01 41 70 70 42. La mairie n'intervient que sur le domaine public. Une entreprise tierce doit être contactée pour les signalements sur le domaine privé.



Signaler un nid de frelons asiatiques sur Mes démarches en ligne



Le saviez-vous ?



Le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante qui menace

la biodiversité et entraîne la destruction des abeilles domestiques. Plus petit et plus sombre que le frelon européen, son nid a une forme sphérique de couleur terre-marron-beige et est suspendu dans les arbres. Si vous suspectez la présence d'un nid, ne vous en approchez pas à moins de 5 mètres et signalez-le aux Services Techniques au 01 41 70 70 42.



Logement

> Demande de logement social

Démarche à suivre

> Première demande

Déposer votre dossier de demande de logement social sur rendez-vous auprès du service Logement, accompagnés du formulaire de demande complété et des pièces justificatives (voir liste ci-dessous).

i Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.demande-logement-social.gouv.fr



Téléchargez le formulaire en ligne

Pièces justificatives

Pièces justificatives à fournir lors de la constitution du dossier de demandeur de logement :

- > Carte nationale d'identité
- > Numéro de sécurité sociale

Pour une meilleure étude de la situation, il est conseillé de remettre les copies des justificatifs suivants :

- > Derniers avis d'imposition

- > Contrat de travail
- > Trois derniers justificatifs de ressources (fiches de paie, attestations CAF ou Pôle emploi, talons de retraite...)
- > Attestation d'hébergement
- > Contrat de location
- > Trois dernières quittances de loyer
- > Justificatif de situation maritale.

i En vertu de l'article R.441-2-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, la durée de validité d'une demande est d'une année à compter de sa date d'enregistrement.

Attention: en cas de changement de situation, les dossiers doivent être actualisés en cours d'année.

i Vous devrez également effectuer des démarches auprès des organismes HLM, ainsi que dans les mairies des lieux où vous souhaitez résider.

> Renouvellement de demande

Demande à renouveler chaque année avant la date limite indiquée sur votre courrier auprès de la mairie ou en ligne.

Infos pratiques

i Le dépôt et le renouvellement des dossiers de demande de logement se fait uniquement sur rendez-vous.

📍 Service Logement

47 ter, rue Henri-Barbusse

📅 Prise de rendez-vous en ligne **🖥️**, rubrique " Mes démarches en ligne "

📞 01 41 70 70 62

🌐 www.demande-logement-social.gouv.fr

> Aides financières

i Retrouvez toutes les informations sur les aides au logement sur :

🌐 www.caf.fr

🌐 www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N20360

Contacts utiles

> Seine-Saint-Denis Habitat

Infos pratiques

📞 01 48 96 52 00

🌐 www.seinesaintdenishabitat.fr

🕒 Du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h

> Maison de l'Habitat (MHAB) / Grand Paris - Grand Est

Infos pratiques

📍 4, rue Berthe Morisot

📞 01 45 09 41 86 / 06 72 63 81 64

🕒 Du lundi au mercredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h et le jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

> ADIL (association départementale d'information sur le logement)

Rendez-vous avec un juriste.

Infos pratiques

📍 Maison des Services Publics
4, rue Modigliani

📞 01 41 70 74 70

01 48 51 1745 (0,12/min)

@ adil93@wanadoo.fr

🌐 www.adil93.org

📅 Sur rendez-vous le 2^e mardi après-midi de chaque mois de 13 h 30 à 17 h

> Bonnes pratiques de location



Depuis le 1^{er} mai 2018, 3 dispositifs de la loi ALUR du 24 mars 2014 s'appliquent sur le territoire (excepté pour les logements sociaux).

Mettre un logement en location

> **Déposer en mairie une demande** d'autorisation préalable de mise en location ;

> **Déclarer en mairie la mise en location** sous un délai de 15 jours maximum après la signature du bail.

> **Pièces à fournir** avec votre demande : tous les diagnostics obligatoires, le projet de bail ou le bail, le montant du loyer

et des charges, les plans intérieurs du logement accompagnés de photographies, le nombre d'occupants maximum prévisionnel.

Diviser un bien en plusieurs locations

> **Déposer en mairie une demande** d'autorisation avant d'effectuer les travaux.

i Attention, le projet doit répondre aux critères de décence des logements et aux règles d'urbanisme dictées par le PLU.

Réglementation en vigueur

> **Le logement doit être décent et salubre**

Pour cela, il doit comporter une pièce à vivre de 9 m² minimum avec une hauteur sous plafond d'au moins 2,20 m et une fenêtre donnant sur l'extérieur.

i Une chambre ne peut pas avoir une surface inférieure à 7 m² et n'est autorisée qu'à la condition d'avoir au moins une pièce d'une surface supérieure à 9 m². Une pièce sans fenêtre ne peut pas être comptabilisée dans la surface habitable.

Bon à savoir

Les sanctions encourues pour non respect de la réglementation :

> **Jusqu'à 15 000€ d'amende** pour absence d'autorisation préalable de mise en location (Code de la construction et de l'habitation L635-7).

> **Jusqu'à 5 000€ d'amende** pour absence de déclaration de mise en location (Code de la construction et de l'habitation L634-4).

> **Jusqu'à 15 000€ d'amende** pour absence d'autorisation préalable de diviser (Code de la construction et de l'habitation L111-6-1-3).

La superficie doit être proportionnelle au nombre d'occupants : 9 m² pour une personne, 16 m² pour un couple, puis 9 m² par personne supplémentaire.

i Une cave, un sous-sol, des combles, un abri de jardin, un garage, un grenier, un entrepôt, un magasin ou une pièce dépourvue d'ouverture sur l'extérieur sont impropres par nature à l'habitation et ne peuvent pas être loués ni mis à disposition, même gratuitement, pour habiter.

> **Un bail de location** doit avoir une durée minimale de 3 ans pour un logement vide et d'un an pour un logement meublé.

> **Un logement meublé** doit avoir les équipements listés dans le décret du 5 août 2015.

> **Des diagnostics obligatoires** sont à fournir au locataire par le propriétaire avec le bail de location et l'état des lieux (voir encadré ci-contre).

Droits et devoirs des propriétaires et des locataires



Retrouvez tous les droits
et devoirs des propriétaires
et des locataires
en ligne

Diagnostics obligatoires

Le propriétaire doit obligatoirement fournir au locataire des diagnostics avec le bail de location et l'état des lieux :

> État des risques naturels et technologiques (ERNT) (validité : 6 mois)

> Diagnostic plomb pour les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1er janvier 1949 (validité : 6 ans)

> Diagnostic des performances énergétiques (DPE) (validité : 10 ans)

> Mesurage de surface loi Boutin (validité illimitée)

> Diagnostic amiante des parties privatives (DAPP) pour les immeubles à usage d'habitation construits avant le 1er juillet 1997 (validité illimitée en cas d'absence de risque)

> Diagnostic électricité (état des installations intérieures) si tout ou partie des installations date de plus de 15 ans (validité : 6 ans)

> Diagnostic gaz (état des installations intérieures) lorsque le bien mis en location dispose d'au moins un appareil fonctionnant au gaz (de ville, en bouteille ou en citerne) et si tout ou partie des installations date de plus de 15 ans (validité : 6 ans)

Lieux de culte & services funéraires

> Lieux de culte

Paroisses catholiques

**Paroisse catholique
Saint-Pierre – Saint-Paul**

📍 **Presbytère et église:** 10, rue Grange
☎ 01 43 30 42 83 / 01 43 51 21 49
@ paroisse.montfermeil@free.fr
📅 Messe le dimanche à 11 h 15

**Paroisse catholique
Notre-Dame de Lourdes**

📍 **Maison paroissiale:** 6, avenue Denis-Papin
Église : 23, avenue du Général-Morin
☎ 01 45 09 84 04
@ ndlcoudreaux@free.fr
📅 Messe le dimanche à 9 h 30
Foyer d'accueil : Jolette et Henri-Hoarau

**Chapelle catholique
Jésus Adolescent**

📍 **Maison paroissiale et chapelle:**
128, avenue Gabriel-Péri
Église : 23, avenue du Général-Morin
☎ 01 43 30 33 28
@ jesus.adolescent@free.fr
📅 Messe le samedi à 18 h 30
Foyer d'accueil : Myriam et Youssef Tanios

Église évangélique

Église évangélique

📍 9, avenue des Iris
☎ 01 43 32 79 52
📅 Culte le dimanche à 9 h 30

Église syriaque orthodoxe

Église syriaque orthodoxe
Sainte-Marie-de-Dieu

📍 58, avenue Daniel-Perdrigé
☎️ 01 43 51 98 06
📍 Messe le dimanche à 9h50



Retrouvez tous vos lieux de culte
en ligne



> Services funéraires

Cimetières

> Ancien cimetière

📍 Rue de Coubron

> Nouveau cimetière

📍 Rue des Moulins

Infos pratiques

☎️ 01 41 70 70 70

🕒 Du lundi au vendredi de 8 h à 18 h
Samedi, dimanche et jours fériés
de 9 h à 18 h. Fermeture à 17 h du
2 novembre au dernier jour de février

Chambre mortuaire

Infos pratiques

📍 10, rue du Général Leclerc

☎️ 01 41 70 82 76

Funérarium

Infos pratiques

📍 55, rue du Général Leclerc

☎️ 01 41 70 82 76

Crématorium

Infos pratiques

📍 44-48, rue du Lavoisier

55, rue du Général Leclerc

☎️ 01 43 30 06 04

Le saviez-vous ?

> Il n'est plus délivré de concession perpétuelle à Montfermeil.

> La commune engage, par arrêté municipal, une procédure de reprise des sépultures dans les deux cimetières de la commune. Reprises portant sur les concessions arrivées à expiration.



Retrouvez les informations
générales et les tarifications
en ligne

> La liste préfectorale des opérateurs funéraires du département de Seine-Saint-Denis est à la disposition des familles en mairie, pour consultation.

Mes loisirs

- 104** **Culture**
- 104 > Équipements culturels
- 110 > Activités culturelles
- 110 > Rendez-vous culturels

- 112** **Sport**
- 112 > Équipements sportifs
- 113 > Activités sportives
- 115 > Rendez-vous sportifs

- 116** **Évènements**
- 116 > Forum des associations
- 116 > Marché de Noël
- 117 > Fête des voisins
- 117 > Fête nationale du 14 juillet

L'annuaire des associations culturelles et sportives

Retrouvez les coordonnées des associations dans
l'annuaire interactif en ligne.



www.ville-montfermeil.fr
ou sur l'application "Montfermeil"

Culture



> Équipements culturels

Médiathèque du Petit Prince



La médiathèque est ouverte à tous sans limite d'âge. Elle propose une multitude d'ouvrages, dont un large catalogue dédié aux enfants. Vous pouvez également y emprunter des supports multimédia (DVD, Blu-ray). La médiathèque propose :

>un espace revues est à disposition pour répondre tant à vos envies de détente que d'information, où chacun pourra y trouver son bonheur en consultant la presse quotidienne et une sélection de plus de 80 revues ;

>un espace fiction offre un large choix

d'ouvrages allant de l'album au roman, en passant par la bande dessinée et la poésie, cet espace coloré vous invitera à libérer votre imagination ;

>un espace multimédia avec accès à une borne de jeux et deux bornes de partage culturel (consultation des DVD) comblera vos souhaits. Vous pourrez même prolonger le plaisir à la maison en empruntant 1 à 4 des 3000 DVD de nos collections (films, documentaires, concerts, humour...) ;

>un espace documentaire réunit des imprimés relatifs à diverses disciplines, regroupés en pôles thématiques (art, cinéma, étudiants, histoire...) ;

>un espace informatique permettant l'accès à Internet, aux ressources et services en ligne: consultation de votre compte « emprunteur », catalogue, réservation de documents, ainsi que de quoi réaliser des impressions ou photocopies ;

>un coin dédié aux tout-petits ;

>de nombreuses animations tout au

long de l'année: expositions, lectures de contes, séances de kamishibai, spectacles pour enfants, lectures-concerts, ateliers thématiques...

Infos pratiques

📍 Domaine Formigé
1, boulevard Hardy

☎ 01 41 70 10 70

@ mediatheque@ville-montfermeil.fr

🕒 Horaires d'accueil

	Toute l'année	Horaires d'été
Mardi	14h-19h	13h-19h
Mercredi	10h-18h	
Judi	Fermé	10h-13h
Vendredi	14h-18h	
Samedi	10h-17h	

📄 Inscriptions sur présentation des justificatifs (pièce d'identité, carte ANPE ou tout autre pièce (RSA...) si demandeurs d'emploi, carte étudiante, notification MDPH ou carte d'invalidité pour les personnes en situation de handicap, attestation du tuteur pour les personnes sous tutelle ou curatelle.

📍 Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un représentant légal adhérent.



Retrouvez les modalités
et tarifs d'emprunt
en ligne

Ludothèque



La ludothèque est un équipement culturel où se pratiquent le jeu libre, le prêt et des animations ludiques. Sa structuration autour des jeux et des jouets lui permet d'accueillir des personnes de tout âge. Le jeu n'est pas seulement source d'occupation, de loisirs ou de plaisir. C'est aussi une expression favorisant les rencontres interculturelles et intergénérationnelles, une activité essentielle pour le développement, un outil d'apprentissage, de transmission de savoirs et d'éducation pour tous et un créateur de lien social, de communication et de convivialité. La ludothèque propose :

> **un espace pour les tout petits** (de 0 à 18 mois) pour les éveiller et développer leurs sens ;

> **des espaces pour les 2 à 99 ans** : jeux de société, jeux symboliques (dînette, marchande, voitures...) etc. ;

> **un espace de prêt** : plus de 1600 jeux et jouets ;

> **une sélection mensuelle de jeux** ;

> **une programmation événementielle.**

Le saviez-vous ?

La médiathèque et la ludothèque accueillent des groupes pour des activités et des projets.

> À la médiathèque

Tous les ans, les élèves des écoles primaires et maternelles découvrent la médiathèque durant des horaires réservés à l'accueil des groupes scolaires. Plusieurs activités sont proposées lors de ces visites: découverte des lieux sous forme d'exploration ou de jeu de piste ou de chasse au trésor (orientation thématique de la visite est possible sur simple demande de l'enseignant/encadrant au minimum 15 jours à l'avance), initiation au métier de bibliothécaire (parcours du livre de la librairie à son installation dans les rayonnages de la médiathèque), animations, malles thématiques et ateliers philo pour (cycle 8-11 ans).

> À la ludothèque

Des créneaux spécifiques sont prévus pour l'accueils de groupes (CLSH, IME, EHPAD, associations...). Selon le projet, ces accueils sont réguliers ou ponctuels. Ils peuvent être associés à des "malles" (animation hors de notre structure), des prêts de jeux, des conseils... Lors de ces accueils, l'adulte accompagnant à jouer, afin de créer des moments d'échanges, des liens sociaux, intergénérationnels et interculturels.

Infos pratiques

📍 Domaine Formigé
1, boulevard Hardy
☎️ 01 41 70 10 72
@ ludotheque@ville-montfermeil.fr

🕒 Horaires d'accueil

	Toute l'année	Vacances scolaires
Mardi	15h30-17h45	
Mercredi	13h30 -17h45	13h30-17h45
Judi		Fermé
Vendredi	15h30 -18h45	13h30-18h45
Samedi		10h-17h

📅 Inscriptions sur présentation des justificatifs (pièce d'identité et justificatif de domicile). Fiche d'inscription à remplir et adhésion au règlement intérieur obligatoire.

👤 Les enfants de moins de 7 ans doivent être accompagnés d'un représentant légal adhérent ou d'un frère ou d'une sœur de plus de 14 ans.



**Retrouvez les modalités
et tarifs d'emprunt
en ligne**



Forum Léopold Sédar Senghor

Inauguré en 2019, ce nouvel équipement culturel propose un vaste offre culturelle au public montfermeillois grâce à la Scène Édith Piaf et sa programmation et à l'Académie Robert de Visée. Il abrite également tout au long de l'année différents événements et accueille des expositions.

Infos pratiques

📍 Forum Léopold Sédar Senghor
55-63, boulevard Bague
Parking au 27, rue Paul Kock
☎️ 01 41 70 79 40

🕒 Horaires d'accueil

	Périodes scolaires	Vacances scolaires
Lundi		
Mardi	8h30 - 21h15	
Mercredi		8h30 - 17h30
Jedi	8h30 - 21h	
Vendredi	8h30 - 20h30	
Samedi	9h - 15h30	Fermé

> Scène Édith Piaf



La scène Édith Piaf, située au Forum Léopold Sédar Senghor, peut accueillir plus de 120 spectateurs assis grâce à sa tribune télescopique et vous attend pour les représentations de sa programmation: pièce de théâtre, spectacle humoristique, concert, spectacle jeune public...



[Retrouvez la programmation de la Scène Édith Piaf en ligne](#)



> Académie Robert de Visée



L'Académie Robert de Visée est un établissement d'enseignement artistique où l'on dispense un enseignement initial de la musique, propre à former aussi bien des musiciens amateurs que de futurs candidats à une aventure professionnelle.

i Plus d'informations p. 110



Plus d'informations sur les enseignements, les modalités et tarifs d'inscription en ligne

École de danse



L'École municipale de danse de Montfermeil propose des cours adaptés à chaque âge et à chaque niveau.

i Plus d'informations p. 110



Plus d'informations sur les enseignements, les modalités et tarifs d'inscription en ligne

Découvrez le patrimoine culturel de Montfermeil

La ville de Montfermeil possède un patrimoine culturel riche. Partez à la découverte des différents édifices et monuments tels que le Musée du Travail Charles Peyre, le Château des Cèdres, le Moulin du Sempin, la Fontaine Jean Valjean... Voir p.16



Retrouvez plus d'informations en ligne

Les Ateliers Médicis



© Salim Santa Lucia

Tout au long de l'année, des artistes de toutes les disciplines (musiciens, danseurs, cinéastes, écrivains, comédiens, etc.) inventent, avec les écoles, les associations et tous les partenaires locaux volontaires, des projets pour partager leur savoir-faire, leur expérience et leurs réflexions.

> Une ambition métropolitaine et nationale

Acte concret du Grand Paris de la culture, les Ateliers Médicis déploient leur activité et leurs missions en phase avec le territoire et l'une des futures gares du Grand Paris Express. Ils participent ainsi au développement, au désenclavement et à l'ouverture d'un territoire concerné par une importante opération de renouvellement urbain. Il s'agit de préfigurer et concevoir le projet d'un grand équipement culturel de dimension métropolitaine et nationale.

> Un premier lieu

Le premier bâtiment du projet accueille le public et les artistes depuis 2018. C'est un outil essentiel de la préfiguration du futur grand équipement culturel prévu en 2025 à la place de la tour Utrillo. Il permet de poursuivre les actions artistiques et culturelles avec les habitants, artistes et chercheurs associés aux Ateliers Médicis.

> Objectif 2025

C'est à quelques pas de là, à l'emplacement de l'ancienne tour Utrillo, que seront bâtis les futurs Ateliers Médicis. En face de la future gare du Grand Paris Express, ce nouveau lieu dédié à la création artistique, et à toutes les aventures culturelles, rayonnera à l'échelle métropolitaine, nationale et internationale.

i Informations et programmation sur www.medicis-clichy-montfermeil.fr

> Activités culturelles



Activités et sorties culturelles municipales

> Le Service Culturel organise des sorties culturelles et programme des spectacles et des événements tout au long de l'année.

> Il propose également de nombreuses activités culturelles comme la danse, la musique, du théâtre, des cours de langue...



Retrouvez les activités culturelles municipales en ligne



Infos pratiques

📍 Service Culturel
Domaine Formigé
1, boulevard Hardy

☎ 01 41 70 10 60

@ culture@ville-montfermeil.fr

Activités culturelles associatives



Retrouvez les activités culturelles associatives en ligne



> Rendez-vous culturels

Défilé Cultures et Création



© Franck Dunouau

> Chaque année depuis 2005, la Ville organise un défilé unique en son genre qui a pour vocation de fédérer plus de 40 nationalités autour de la mode.

Évènement d'importance, symbole d'union et de partage entre les cultures, le Défilé Cultures & Création permet aux couturiers en herbe et aux plus confirmés de partager leur savoir-faire en mettant en lumière les coutumes vestimentaires de leur pays d'origine mais également de faire émerger des jeunes talents de la mode qui se voient ouvrir les portes de grandes maisons de couture, grâce au parrainage du groupe LVMH.

> Le défilé s'adresse à tous les habitants

de Montfermeil et d'ailleurs et à toutes les générations. Il réunit chaque année de nombreux participants répartis en 3 catégories : les amateurs, les jeunes talents de moins de 26 ans et la catégorie honneur. Il se déroule en deux étapes :

- la présentation d'un costume traditionnel lors de laquelle plus d'une quarantaine de pays sont représentés,

- la création d'un vêtement sur le thème imposé, renouvelé chaque année (Les 4 éléments, les parfums, les 4 saisons, écologie et technologie, la tour Médicis, la poésie...).

Le défilé Cultures & Création place la barre très haut : à Montfermeil, la diversité des talents pousse à l'excellence !

i Plus d'informations auprès du service Culturel au 01 41 70 10 60.

Son & Lumière



© Marcel Marques

> Le Son & Lumière est un événement culturel majeur dans le département de la Seine-Saint-Denis au point d'être devenu aujourd'hui l'un des plus beaux spectacles franciliens de l'été. En 22 ans, il a su conquérir près de 60 000 spectateurs et s'est forgé une solide réputation dans le monde du spectacle. Il a décroché le label « Qualité » de la Fédération française des fêtes et spectacles historiques (FFFSH) qui distingue la qualité de l'accueil et de la production.

>Après *l'Histoire de Montfermeil*, *Les Misérables*, ce fut au tour de *La Dame aux Camélias* d'être jouée sur la scène du Château des Cèdres. 2021 verra naître la nouvelle création *La Belle et la Bête*. Au fil des années, le spectacle a franchi des étapes, nourri par l'ambition de délivrer au public un moment féérique inoubliable. Des décors grandioses, des costumes d'exception, le cadre enchanteur du Château des Cèdres, une bande son d'une qualité optimale et de nombreux figurants donnent vie à un spectacle féérique.

> Les bénévoles au cœur du spectacle vivant montfermeillois. Passionnés par les arts de la scène, sur scène ou en coulisses, ils assurent les représentations avec générosité et enthousiasme.

Rejoignez la grande famille du Son & Lumière

> Le Son & Lumière recherche des bénévoles

Le Son et Lumière recherche des bénévoles toute l'année. En coulisse, à l'atelier couture, sur scène... Rejoignez les bénévoles et participez à cette belle aventure humaine !

i Renseignements auprès du service Culturel au 01 41 70 10 60.

> Rejoignez l'association l'Amicale du Son et Lumière :

i Renseignements et inscriptions auprès de Ginette RONDONOS, Présidente de l'association

📍 7, place Jean Mermoz

☎ 06 61 83 72 62

@ ginrond@outlook.fr



> Équipements sportifs

Complexe sportif Henri Vidal

-  9, rue Utrillo
-  Salles multisports, dojo, terrains de football synthétiques et tribune

Stade et gymnase Éric Tabarly

-  111, avenue Daniel-Perdrigé
-  Salle multisports, salle de gymnastique, terrain de football synthétique et pas extérieur de tir à l'arc

Gymnase Maurice Baquet

-  57, rue du Lavoir
-  Salles multisports et plaine de jeux

Gymnase Colette Besson

-  1, boulevard de l'Europe
-  Salle multisports et murs d'escalade

Arbosports

ACCÈS LIBRE

-  Parc arboretum
- Entrée parking des Cigales - place Jean Valjean
-  Modules de « fitness et workout » réservés aux plus de 14 ans : table inclinée, barre de traction... Une signalétique et une application téléchargeable sur smartphone vous aideront à utiliser ces équipements.
-  Du 1^{er} novembre au 31 mars de 9 h à 17 h 30 et du 1^{er} avril au 31 octobre de 8 h à 20 h

Club de tennis

-  82-84, avenue des Primevères
-  01 43 51 10 53

Centre équestre

📍 82-84, avenue des Primevères
☎️ 01 43 32 48 62

Terrain de football stabilisé

📍 Domaine Formigé
Entrée au 9, avenue de Clichy-sous-Bois

**Plateau d'évolution
City stade de Moulinsart**

📍 Esplanade Michel Ricard
9, rue Corot

ACCÈS LIBRE

**Logis d'arc
de la 1^{ère} Compagnie d'arc**

📍 55, boulevard Hardy
☎️ 01 64 21 36 23



Retrouvez tous les équipements sportifs
en ligne



➤ Activités sportives

**Activités sportives
municipales**

La Ville propose diverses activités sportives pour tous les âges avec l'EMIS (École Municipale d'Initiation Sportive), le Pôle Municipal Sportif, le baby sport et la gymnastique seniors. Des stages sportifs thématiques sont également organisés durant les vacances scolaires pour les enfants et les adolescents.

Infos pratiques

📍 Service Sports
47 bis, rue Henri Barbusse
☎️ 01 41 70 70 48



Retrouvez les activités sportives
municipales, les modalités
et tarifs d'inscription en ligne

**Activités sportives
associatives**

Les associations sportives de Montfermeil proposent une offre diversifiée d'activités sportives.



Retrouvez les activités sportives
associatives en ligne



Réservation de salle

**Des salles sont disponibles à la
réservation pour les associations.**

Infos pratiques

📍 Forum Léopold Sédar Senghor
55-63, boulevard Bargue
☎️ 01 41 70 79 40

Complexe sportif Henri Vidal



> Des équipements d'envergure

Plus vaste, plus fonctionnel et plus durable, le complexe sportif Henri Vidal a ouvert au public en 2019 après 18 mois de travaux et de rénovation. Il offre désormais des équipements d'envergure tels qu'un terrain omnisport pour la pratique du handball, du basketball, du badminton ou du volley-ball, un mur d'escalade de 13 mètres de haut homologué au niveau national et sa salle de chauffe, une salle multisport et un dojo. Au total, ce sont 60 000 m² qui sont dédiés à la pratique du sport, offrant ainsi aux Montfermeillois une offre diversifiée de qualité et des créneaux d'entraînements ou de compétition de 8h30 à 22h30.

> Le sport en extérieur

Un city stade, 70 mètres linéaires dédiés aux exercices d'athlétisme, une pump-track pour le vélo-cross et le BMX et une slackline pour la pratique de l'équilibre et des figures acrobatiques viennent compléter ce complexe. Les tribunes du Stade Henri Vidal ont été réhabilitées et sont maintenant équipées d'une salle de convivialité, d'un bureau administratif et de huit vestiaires pour les joueurs. Des conditions idéales pour soutenir nos équipes locales !

➤ Rendez-vous sportifs

VVV Forêt de Bondy



Tous les étés, la forêt de Bondy accueille les groupes, les individuels et les familles pour pratiquer toutes sortes d'activités sportives, culturelles et ludiques gratuitement. Ces activités telles que le tir à l'arc, le vélo, l'équitation et le rugby sont encadrées par une équipe de professionnels qualifiés.



[Retrouvez plus d'informations
sur les VVV Forêt de Bondy
en ligne](#)

Tournoi de tennis Handisport

La ville accueille tous les ans le tournoi international de Montfermeil et ses deux catégories de joueurs: la catégorie « quad » qui regroupe les joueurs et joueuses ayant une atteinte fonctionnelle des membres, et une autre qui rassemble les joueurs porteurs de tout autre type de handicap.

À travers cette pratique sportive, plusieurs notions participent au bien-être de la personne handicapée.

Le bouquet provincial

Le 30 mai 2021, la ville accueillera le Bouquet provincial. Tradition ininterrompue en France depuis le Moyen-Âge et très présente en Île-de-France, Picardie et Champagne-Ardenne, le Bouquet provincial est une fête accompagnée d'une compétition d'archerie spécialisée dans le tir Beursault. Ce Bouquet, aujourd'hui, d'envergure nationale intègre le Championnat de France de tir Beursault et est reconnu par la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA). La Compagnie d'Arc de Montfermeil qui fête ses 200 ans d'existence en 2021 a candidaté auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc afin d'obtenir l'accord pour organiser cette manifestation.

Porté par la Compagnie d'Arc, aidée de la municipalité et de la population, cet événement représente la compétition la plus importante de France et réunira entre 3000 et 4000 archers. La manifestation commence par la cérémonie d'ouverture avec une présentation d'environ 300 drapeaux de compagnies d'arc, suivi de l'échange des Bouquets et d'un dépôt de gerbe au monument aux morts. Un défilé réunissant les compagnies d'arc parcourra la ville au son des fanfares accompagné de chars décorés, puis un trophée d'exception, un vase de Sèvres, sera offert par la Présidence de la République Française.



Évènements

> Forum des associations



Le Forum des Associations, organisé début septembre, est un moment de convivialité, d'échange et de rencontres où toutes les associations de Montfermeil se retrouvent, pour présenter leurs activités, faire des démonstrations et vous inviter à les rejoindre.

Que vous ayez envie de pratiquer un sport ou une activité culturelle, de partager votre passion, de découvrir le patrimoine local ou de vous engager au service des autres, vous trouverez sûrement une association qui vous correspond : il y en a pour tous les goûts !

> Marché de Noël



Tous les ans, la ville de Montfermeil organise le temps d'un week-end un vaste marché de Noël traditionnel. Au total, plus d'une centaine de stands magnifiquement décorés !

Vous y découvrirez à coup sûr produits gastronomiques et objets artisanaux, pour parfaire votre repas de Noël, ou trouver des cadeaux originaux : bijoux, objets de décoration, vêtements, broderie, produits de nos régions, champagne, foie gras, chocolats... Les plus jeunes Montfermeillois ne seront pas en reste : de nombreuses animations sont prévues pour divertir les enfants et leur laisser de mémorables souvenirs !

> Fête des voisins



La traditionnelle Fête des voisins se déroule généralement au cours du mois de mai. Moment de convivialité et de partage, souvent en musique, cette fête contribue à la bonne ambiance de notre ville.

Très attendue par certains, la Fête des voisins est l'occasion de rencontrer ou d'apprendre à mieux connaître leurs voisins autour d'un buffet où chacun peut mettre à contribution ses talents culinaires. Cette initiative, qui a déjà fait ses preuves, a pour but de créer du lien, de briser la solitude et l'isolement dont certains habitants peuvent souffrir. Elle permet également de faciliter les relations de voisinage et l'entraide tout au long de l'année.

> Fête nationale du 14 juillet



Montfermeil célèbre en réalité la Fête nationale le 13 juillet au soir, avec son traditionnel feu d'artifice et son bal-pulpulaire. Un moment festif à ne pas rater !



Retrouvez plus d'informations
dans l'agenda
et les galeries photos
en ligne

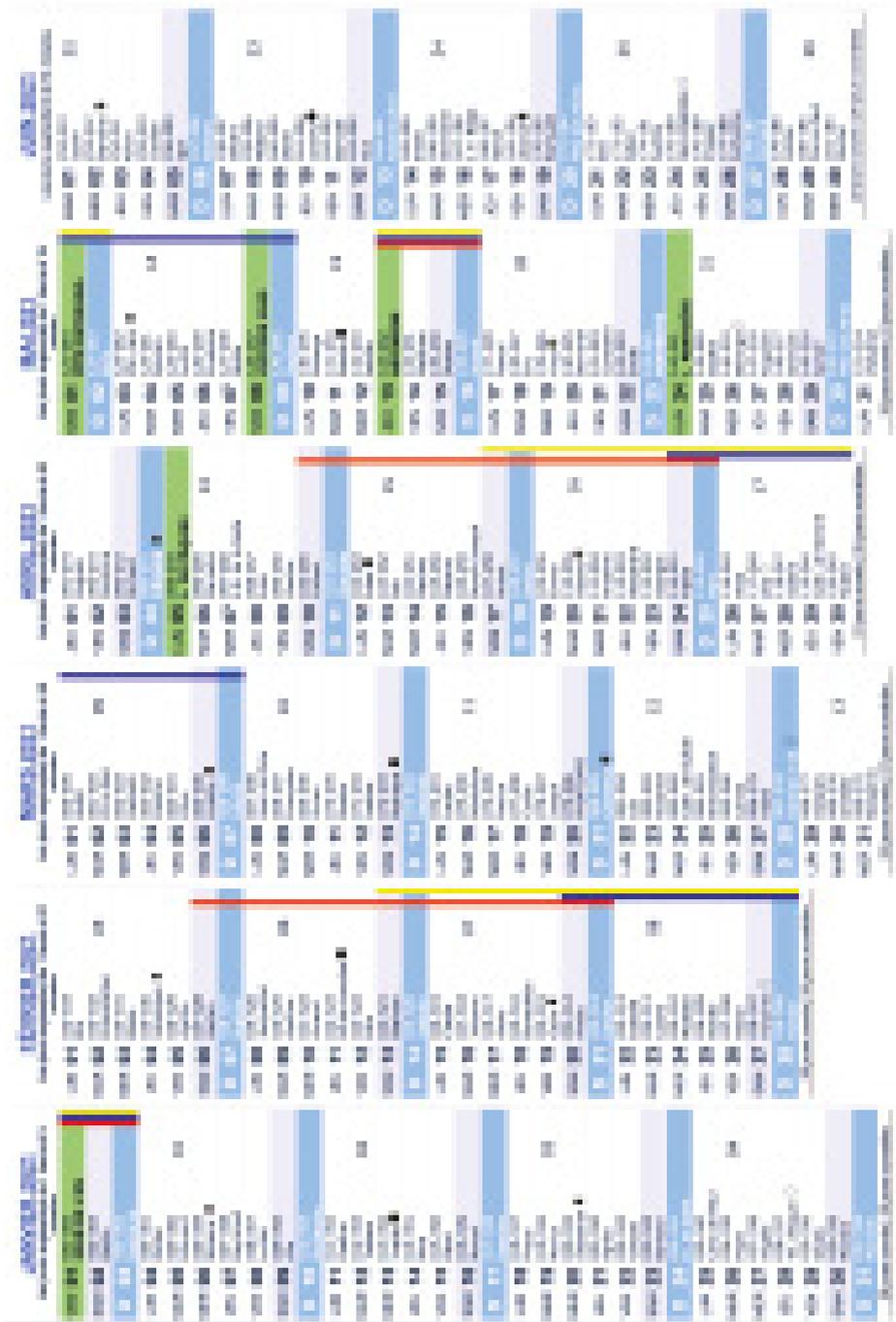


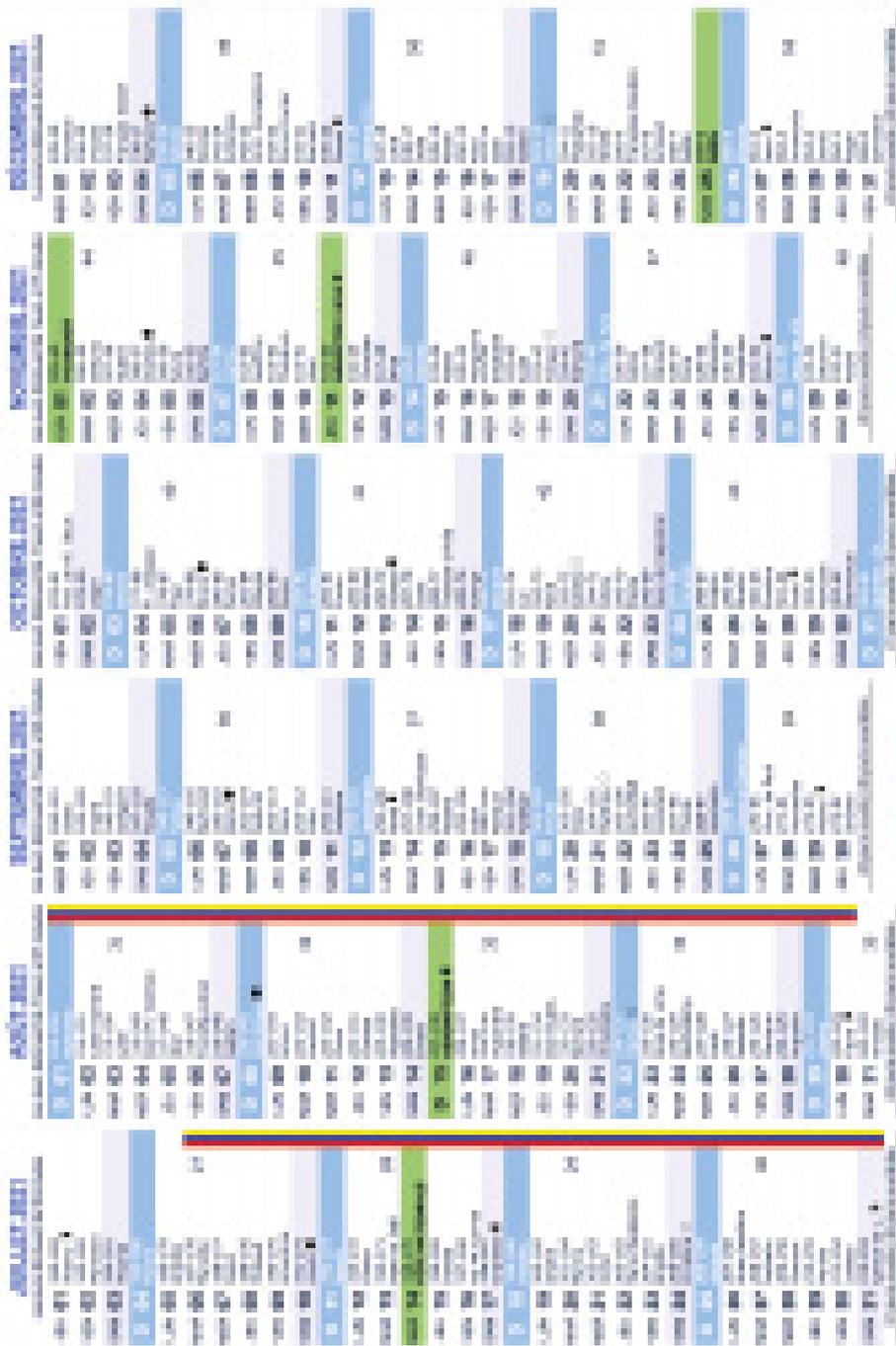
Réservation de salle

Association ou particulier, la réservation de salle municipale est possible pour organiser vos événements privés ou publics.

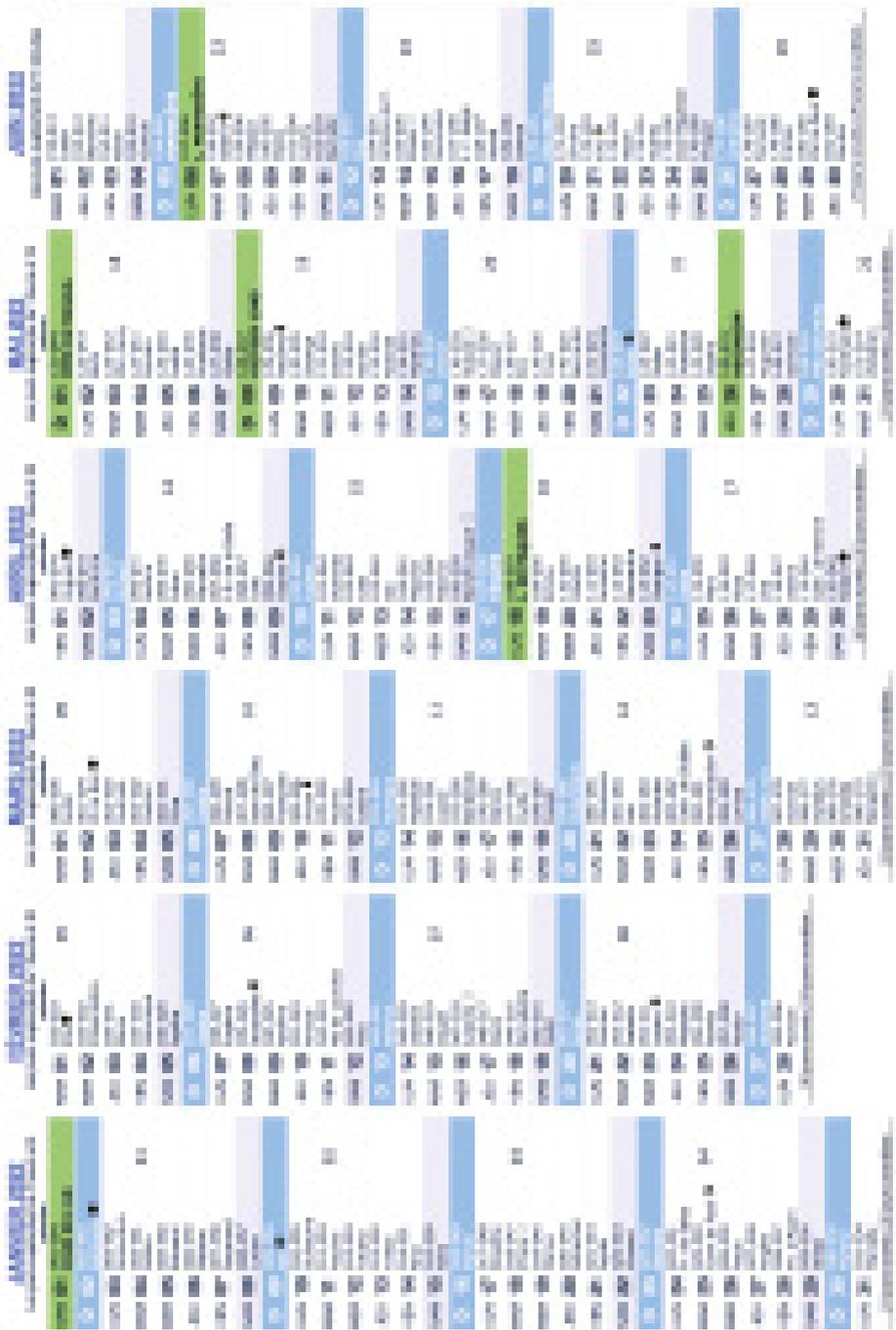
Infos pratiques

📍 Forum Léopold Sédar Senghor
55-63, boulevard Bargue
☎ 01 41 70 79 40





1. Tous les jours de la semaine
 2. Tous les jours de la semaine
 3. Tous les jours de la semaine
 4. Tous les jours de la semaine
 5. Tous les jours de la semaine
 6. Tous les jours de la semaine
 7. Tous les jours de la semaine
 8. Tous les jours de la semaine
 9. Tous les jours de la semaine
 10. Tous les jours de la semaine
 11. Tous les jours de la semaine
 12. Tous les jours de la semaine
 13. Tous les jours de la semaine
 14. Tous les jours de la semaine
 15. Tous les jours de la semaine
 16. Tous les jours de la semaine
 17. Tous les jours de la semaine
 18. Tous les jours de la semaine
 19. Tous les jours de la semaine
 20. Tous les jours de la semaine
 21. Tous les jours de la semaine
 22. Tous les jours de la semaine
 23. Tous les jours de la semaine
 24. Tous les jours de la semaine



A series of horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a regular pattern across the page. The lines are light orange and spaced evenly, providing a guide for text entry.

A series of horizontal dotted lines for writing notes. The lines are evenly spaced and extend across the width of the page. There are 20 lines in total, starting from the top of the page and ending near the bottom. The dots are small and light-colored, creating a subtle guide for writing.

A series of 20 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are light orange and extend across the width of the page.

A series of 25 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are light orange and extend across the width of the page.

A series of horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a regular pattern across the page. The lines are light orange and spaced evenly, providing a guide for text entry.

A series of 25 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are light orange and extend across most of the page width.

A series of 20 horizontal dotted lines, evenly spaced, intended for writing notes. The lines are light orange and extend across the width of the page.

A series of horizontal dotted lines for writing notes, arranged in a regular grid pattern across the page. The lines are light orange and spaced evenly down the page.

axeo
SERVICES
Particuliers & Professionnels

Entretien de la maison
Jardins & Extérieurs
Garde d'enfants
Bricolage
Seniors & Autonomie



Agence de Montfermeil

42 avenue des arts
93370 Montfermeil



01 45 09 88 51

www.axeoservices.fr

montfermeil@axeoservices.fr

Société indépendante membre du réseau AXEO Services, une marque de La Poste





NATimmo
Biglione



50

VENTES CHAQUE ANNÉE

sur montfermeil

30 ans d'expérience
en immobilier !

Spécialiste Montfermeil

01 43 30 15 15



Visite
Virtuelle ^{3D}

Nathalie BIGLIONE entourée de son équipe

TRANSACTION - LOCATION

www.natimmobilier.fr

contact@natimmobilier.fr

43 av. Vaucanson - 93370 Montfermeil

SeLoger
.com

LOGIC
-IMMO.COM

leboncoin.fr

Refleximmo